



Programme des Nations Unies
pour le Développement



République Centrafricaine



Commission Européenne

COMITE SECTORIEL DE LA RSS SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE (RSS) SOUS-SECTEUR : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

.....

Analyse de la dimension transfrontalière des conflits ruraux dans l'Est de la République centrafricaine.

Mission d'information, d'échange et d'étude au Tchad



Bornage des
couloirs de
transhumance

Simon N. TOMETY,
Expert en aménagement
du territoire

Bangui, Août 2009

MENTION SPECIALE

Les opinions et les appréciations exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission Européenne et du PNUD, ni celles des Autorités Tchadiennes et Centrafricaines.

SOMMAIRE

	Pages
SIGLES ET ACRONYMES.....	4
I – Enjeux de la mission.....	5
1.1 - Cadre et but de la mission.....	5
1.2 – Pourquoi le Tchad pour cette visite d’échanges.....	5
1.3 - Organisation et déroulement de la mission.....	7
II – Principales considérations de base.....	8
2.1 - Contexte physique et motifs bioclimatiques de la mobilité pastorale.....	8
2.2 - Contexte social et politique.....	11
2.3 - Secteur Elevage dans les 2 pays.....	14
2.4 - Données contextuelles sur la conflictualité des espaces transfrontaliers TCHAD/RCA et problématiques de la militarisation du pastoralisme.....	16
2.5 - Problèmes identitaires dans le pastoralisme : les données de convergence entre le Tchad et la RCA.....	19
2.6 – Quelques réponses aux défis de performance des systèmes pastoraux.....	20
III – Principales leçons apprises sur le foncier et la gestion des conflits ruraux.....	21
3.1 – Sources de conflits d’utilisation de l’espace et le triangle Salamat/Nord-Est RCA/ Darfour.....	21
3.2 – Mécanismes de gestion des conflits ruraux.....	22
3.3 - Foncier pastoral et expériences tchadiennes en matière d’aménagement de l’espace rural.....	24
3.4 – Traits caractéristiques des grands groupes pastoraux au Tchad et portes d’entrée en RCA.....	28
3.5 - Pastoralisme et protection des aires protégées : entre logique de survie et logique de guerre.....	29
3.6 - Structuration des éleveurs et les contraintes d’insertion de la transhumance dans une approche filière.....	32
IV - Facteurs de menace sur le pastoralisme transfrontalier.....	34
V – Quelques pistes de proposition pour inverser les tendances négatives actuelles.....	36
VI - ANNEXES.....	37
Liste des Cartes	
Carte N°1 : Situation géographique du Tchad et de ses régions frontalières avec la RCA.....	7
Carte N°2 : Caractéristiques bioclimatiques du Tchad.....	10
Carte N°3 : Spatialisation de l’incidence de la pauvreté au Tchad.....	13

SIGLES ET ACRONYMES

ACRA	: Association de Coopération Rurale en Afrique et Amérique latine
AEN	: Association des Eleveurs Nomades
AFD	: Agence Française de Développement
AJN	: Association des Jeunes Nomades Peulh
ANDE	: Agence Nationale de Développement de l'Elevage
BET	: Borkou, Ennedi, Tibesti
BONUCA	: Bureau des Nations Unies en Centrafrique
CEBEVIRHA	: Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques
CEFOD	: Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agricole
CURESS II	: Projet Conservation et Utilisation Rationnelles des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens
DCE	: Délégation de la Commission Européenne
ECOFAC	: Ecosystème Forestier en Afrique Centrale
FACA	: Forces Armées Centrafricaines
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FED	: Fonds Européen de Développement
FNEC	: Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
GTZ	: Coopération Technique Allemande
LRZV	: Laboratoire de Recherche Zootechnique et Vétérinaire
OFT	: Observatoire du Foncier au Tchad
PASEP	: Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastoral
PIB	: Produit Intérieur Brut
PRASAC	: Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
RCA	: République Centrafricaine
RSS	: Réforme du Secteur de la Sécurité
SIG	: Système d'Information géographique

I – Enjeux de la mission

1.1 - Cadre et but de la mission

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) conjointement financé par la Commission Européenne (CE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Monsieur Simon-Narcisse TOMETY, Expert CE du sous-secteur Aménagement du Territoire dudit Projet a séjourné au Tchad du 20 juillet au 1^{er} Août 2009.

Le but de la mission est d'enrichir le processus de production d'un Atlas des conflits ruraux dans l'Est de la RCA par la prise en compte des considérations transfrontalières liées à l'interdépendance des zones d'intérêt cynégétique, des aires culturelles et des problèmes d'insécurité.

Principalement, cette mission s'est fondée sur une hypothèse de départ qui considère que *«le pastoralisme interne et transfrontalier peut transformer dans les années à venir une bonne partie de l'Afrique du Centre et de l'Ouest en un brasier difficile à éteindre dans un contexte de péjoration climatique durable»*. Pour y faire face, il est urgent de cerner les contours des facteurs de menace sur la survie de la RCA et de définir une stratégie à la fois institutionnelle et populaire de prévention des risques permettant d'améliorer l'environnement humain, pastoral et faunique en RCA et au Tchad.

Si la mission a pu atteindre son but d'échange de vues et d'informations, c'est grâce aux remarquables soutiens que lui ont apporté la DCE et la Cellule Action FED au Tchad dans sa préparation et son déroulement. En si peu de temps, la mission a rencontré une diversité de Responsables dans différents secteurs, preuve d'une grande disponibilité et d'ouverture de ces derniers, mais aussi de l'intérêt qu'a suscité l'objet de ladite mission.

Nous tenons à remercier tous les facilitateurs et contributeurs à cette mission y compris les personnes que nous n'avions pu rencontrer en raison des ennuis de vols qui ont entraîné un décalage voire une suppression de certains rendez-vous. Nous remercions également la DCE Bangui qui a fortement soutenu la réalisation de cette mission qui figure dans les tâches prioritaires de la feuille de route de l'expert en aménagement du territoire.

1.2 – Pourquoi le Tchad pour cette visite d'échanges

La visite au Tchad est dictée d'une part par l'importance des zones d'intérêt cynégétique et d'autre part, par la place non négligeable de l'Est de la RCA dans l'accès à l'eau et aux pâturages du cheptel bovin tchadien en saison sèche. Mais la zone de contact au Nord-Est de la RCA que sont les préfectures de Bamingui-Bangoran et de Vakaga par où les éleveurs transhumants tchadiens et soudanais font leur entrée et leur séjour d'octobre à mai soit 240 à 250 jours par an sont des préfectures à vocation essentiellement cynégétique.

Le Nord-Est de la RCA qui fait partie intégrante de l'étude cartographique partage une frontière de 600 Km avec le Tchad à l'extrême Nord et 250 Km avec le Soudan à l'Est. Les deux préfectures concernées sont le Bamingui-Bangoran et la Vakaga qui couvrent au total une superficie de 105 000 Km² soit près de 17% de la superficie de la RCA. Cette région du pays reçoit annuellement 1350 mm de pluie à Ndélé et 870 mm sur Birao. La durée de la croissance des végétaux va de 210 jours dans le Bamingui-Bangoran à 120 jours dans la Vakaga. Ce contexte bioclimatique est forcément une opportunité pour les éleveurs tchadiens et soudanais.

Sur les 58 210 Km² que couvre la préfecture de Bamingui-Bangoran, la zone d'intérêt cynégétique absorbe 50 633 Km² et seulement 7400 Km² de superficie résiduelle affectée aux populations pour leurs diverses activités. Au niveau de la préfecture de la Vakaga, sur une superficie de 46 790 Km², la superficie résiduelle pour les populations s'élève à 28 028 Km².

Mieux, il n'existe aucune tradition avérée d'élevage dans cette partie du pays, même si de petits élevages d'ovins et de caprins sont pratiqués dans les villages et que certains éleveurs sédentarisés autour de Birao disposent de troupeaux bovins dont la taille est rarement supérieure à la cinquantaine de bêtes¹.

Le système alimentaire des populations est fortement sous l'influence de la viande sauvage et ce n'est qu'avec la rareté des animaux sauvages, que la viande d'élevage commence par frayer son chemin dans les modèles de consommation domestique.

Enfin, le Nord-Est de la RCA constitue le plus important réservoir d'espaces naturels (surtout la Vakaga) susceptibles d'accueillir les éleveurs venant du Tchad, du Soudan. S'il est évident que de nombreuses traces d'incursion des aires protégées par les transhumants existent depuis les années 60 sans que la Lutte Contre le Braconnage et l'envahissement des parcs nationaux, des réserves de faunes et des zones de chasse ne viennent à bout de cette violation du code de la faune, il y a lieu de revoir la stratégie de protection de capital faunistique et de ses habitats non plus dans un cadre strictement national, mais transnational avec la prise en compte des intérêts des éleveurs et autres usagers de l'espace et des ressources naturelles. Mais également de tenir compte de l'évolution démographique et de l'extension des superficies agricoles.

A notre sens, il est plus risqué pour la sécurité et la paix en RCA et dans la Sous-région de baser le développement dans ces deux préfectures uniquement sur le tourisme cynégétique et plus tard sur l'exploitation minière. L'élevage sédentaire et l'élevage transhumant sont des activités qui méritent d'être formalisées dans la structuration de l'Espace du Nord-Est et cela passe inévitablement par la délimitation effective de différentes zones, **zones pastorales** et **zones tampons** du point de vue de la protection de la faune.

De tels zonages exigent un acte politique de haute portée car ils nécessitent un **déclassement** donc une modification des statuts juridiques d'une partie des aires protégées actuelles. Cela suppose aussi, la délimitation d'une **zone d'expansion agricole**.

Les zonages n'ont de sens que s'ils sont accompagnés d'un **plan d'aménagement et de gestion** mis en œuvre à travers des règles précis d'ordonnancement, des infrastructures pastorales, l'articulation agriculture et élevage, la formation et l'accompagnement des éleveurs et des agriculteurs, la définition d'un partenariat entre les éleveurs et les conservateurs des aires protégées. Tout ceci n'est efficace que si un **cadre de coopération technique transfrontalière sur la transhumance rénovée** et **la lutte contre le braconnage** est mis en place et correctement animé.

Les constats qui sous-tendent le choix du Tchad loin d'être ceux d'un inquiet mais plutôt ceux s'inscrivant dans une démarche constructive de recherche de solutions durables d'un ensemble de dysfonctionnements et d'immobilismes institutionnels accumulés dans le temps et qui entretiennent de façon structurelle l'insécurité.

¹ RCA, Ministère des Eaux, Forêt, Chasse, Pêche, Tourisme et Environnement, Schéma directeur d'aménagement de la Région Nord, Commission Européenne, Programme de Développement de la Région Nord, SECA-AGRER, Août 1993, 117p

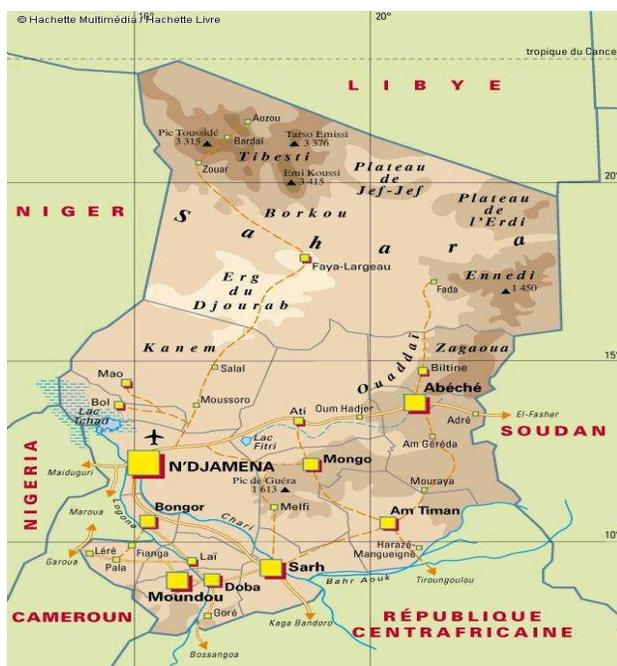
1.3 - Organisation et déroulement de la mission

Durant ce séjour, le chargé de la mission a effectué une vingtaine d'entretiens et rencontré une cinquantaine d'acteurs pertinents de l'administration publique, de la société civile et de la coopération internationale. La mission a échangé avec les différents acteurs et consulté un certain nombre de documents suivant quatre pistes d'information à savoir : (i) Foncier pastoral et expériences tchadiennes en matière d'aménagement de l'espace rural, (ii) Structuration des éleveurs et les stratégies de survie de leur métier entre la transhumance traditionnelle et les intentions d'une mutation en filière, (iii) Dynamiques partenariales entre les dispositifs de protection de l'environnement et les systèmes pastoraux et (iv) Facteurs de menace sur le pastoralisme intérieur et transfrontalier.

Outre Ndjaména, l'intéressé a effectué du 25 au 28 juillet un séjour de terrain dans la Région de Salamat (Sud-Est du Tchad), une région partageant une longue frontière et une même aire culturelle avec le Nord-Est de la RCA à travers plusieurs ethnies dont les Rounga et les Arabes présentes dans les préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga. Du côté tchadien, cette aire intègre également la région du Moyen Chari, voisine de Salamat à l'Ouest, peuplé d'ethnies Sarah, Goula et Kara fortement représentées dans la Vakaga en RCA. Egalement, la mission s'est rendue le 1^{er} Août à Bongor, une région située à l'Ouest à la frontière entre le Tchad et le Cameroun pour des échanges sur la cartographie des couloirs de passage et les expériences tchadiennes en matière d'aménagement pastoral (cf. carte N°1).

L'exploration des pistes d'information et d'échange ci-dessus a révélé une certaine similitude entre les caractéristiques des conflits ruraux tant au Nord-Est de la RCA qu'au Sud-Est du Tchad. En effet, la région de Salamat au Tchad, et les préfectures de Bamingui-Bangoran et de Vakaga en RCA forment une aire géographique relativement homogène où convergent (i) la **route de l'ivoire**, (ii) la **route de l'eau et des pâturages** et (iii) la **route des mouvements d'opposition armés**. La carte suivante montre le positionnement géographique du Salamat dont le chef lieu est Am Timan au Tchad et par rapport au Nord-Est de la RCA.

Carte N°1 : Situation géographique du Tchad et de ses régions frontalières avec la RCA.



II – Principales considérations de base

Dans les sociétés agraires, le foncier est un élément déterminant du système politique, du système culturel mais également un moyen de production essentiel qui structure une bonne partie des relations sociales et économique. C'est le foncier qui décline le mode de vie et les relations d'échanges entre les communautés, y compris les échanges entre les villes et les campagnes.

La proportion de la population rurale ainsi que la part du secteur agricole et pastorale dans l'économie du Tchad et de la RCA sont révélatrices de cette importance du foncier. Le foncier dans les civilisations agraires n'est pas seulement une affaire de cadastre et d'immatriculation c'est d'abord un système de production, un ensemble de modèles de consommation, des revendications identitaires liées à l'histoire et à la géographie. C'est pourquoi dans de nombreux pays d'Afrique au Sud du Sahara, il a existé des pactes de terre, encore vivaces dans certains milieux animistes, liant des ethnies différentes ou des villages appartenant à des royaumes ou actuellement à des pays différents. Ces pactes de terres sont fondés sur les principes de non agression, de solidarité d'accès à la terre, etc.

La plupart des pactes rencontrés surtout en Afrique de l'Ouest sont vieux de un à deux siècles. Si le pacte de terre est fondé sur le foncier, il y a aussi que le pacte de sang qu'on retrouve au Tchad comme au Bénin, au Togo et au Ghana par exemple sont aussi des réalités contemporaines.

Le pacte de sang est beaucoup plus un acte relationnel fondé sur le respect de la parole donnée et sacralisé par un rituel magico-religieux et imposant des sanctions allant de la maladie à la mort selon la gravité de la faute mais aussi selon que l'imposeur fait savoir à temps sa forfaiture aux garants de la tradition. Le pacte de sang est comme le code de conduite morale des sociétés agraires anciennes. On verra par la suite comme un tel pacte influence actuellement le système de règlement des conflits ruraux et urbains au Tchad.

2.1 - Contexte physique et motifs bioclimatiques de la mobilité pastorale

Partageant avec la République centrafricaine une frontière longue de 1197 Km, la République du Tchad est un acteur territorial important dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurité en RCA.

Le Tchad couvre une superficie de 1.284.000 km² et partage les frontières avec six pays : la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, le Niger et le Nigeria à l'Ouest, le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA) au Sud. Situé au cœur du continent africain entre le 8ème et le 23ème degrés de la latitude Nord, et entre le 14ème et le 24ème de longitude Est, le Tchad est un pays complètement enclavé qui s'étend sur 1700 km du Nord au Sud et sur 1000 km de l'Est à l'Ouest.

Son contexte climatique et hydrologique présente certaines caractéristiques qui ont une grande influence sur la mobilité des personnes, des animaux, et sur les espaces transfrontaliers :

- Seulement 10% du territoire tchadien appartient à la zone humide contre 90% dans la zone aride et semi-aride, ce qui justifie la mobilité pastorale et la nécessité de mettre en place des aménagements hydro-pastoraux et de structurer le milieu pastoral pour une gestion efficace et moins conflictuelle des ouvrages, de l'espace et des ressources naturelles ;

- Le lac Tchad couvre moins de 10% de la surface qu'il occupait dans les années 60, passant de 25 000 Km² en 1963 à 2500 Km² en 2008 avec une profondeur moyenne de 3-4 m et un maximum de 7 m. Cette perturbation du régime hydrologique du lac accélère le mouvement d'éleveurs d'Ouest en Est depuis le Niger (Tahoua, Zinder, Maradi), le Nigeria (Sokoto, Katsina, Kaduna, Kano et Maiduguri) en traversant le Nord du lac par Nguigmi au Niger ou le Sud du lac par Kousséri et Ndiguina à l'extrême Nord du Cameroun pour pénétrer l'Ouest du Tchad avec une forte concentration autour de Dourbali dans la Région du Chari Baguirmi avant l'amorce d'une dispersion vers le Sud du Tchad et l'entrée en RCA. En raison de la disponibilité d'espaces pâturables et de sa faible démographie, les 2/3 des portes d'entrée en RCA se situent au Sud-Est du Tchad. Egalement, la situation actuelle du lac entretient un mouvement intérieur orienté Nord Sud surtout partant des Régions du Kanem et du Batha vers les Régions du Mayo Kebbi, du Moyen Chari et surtout vers le Salamat ;
- A part la zone soudanienne qui a accusé 100 mm de déficit pluviométrique en moyenne au cours des dix dernières années par rapport à la normale, la pluviosité à l'échelle nationale est conforme à la normale mais confrontée à une mauvaise répartition temporelle, ce qui est le cas cette année ;
 - ✓ la zone saharienne au Nord marquée par une très faible pluviométrie (moins de 300 mm par an) ;
 - ✓ la zone sahélienne au centre avec une pluviométrie de 300 mm à 700 mm par an ;
 - ✓ la zone soudanienne au Sud avec une pluviométrie de 700 mm à 1300 mm par an.
- Entre 1973 et 2005, le couvert forestier du pays a régressé de 9.827.600 Ha l'équivalent de 98.276 Km² soit une régression annuelle de 3 071 Km² de forêt par an créant des conditions favorables à la mobilité des bancs de sable du Nord vers le Sud. Le bois-énergie reste la principale source d'énergie domestique pour les villes et le milieu rural.
- Le désert avance chaque année de 2 à 3 kilomètres d'après l'administration forestière, et actuellement sa porte se situe à moins de 800 km de la pointe extrême Sud-Ouest du pays (Région de Logone oriental) correspondant à la zone guinéenne (cf. Carte N°2).

Tableau 4 : Evolution de la superficie forestière

Année	Superficies (en ha)
1973	31 200 000
1988	23 800 000
1993	23 086 000
2005	21 372 400

Source: Abakar MATAR², CILS, Mai 2009

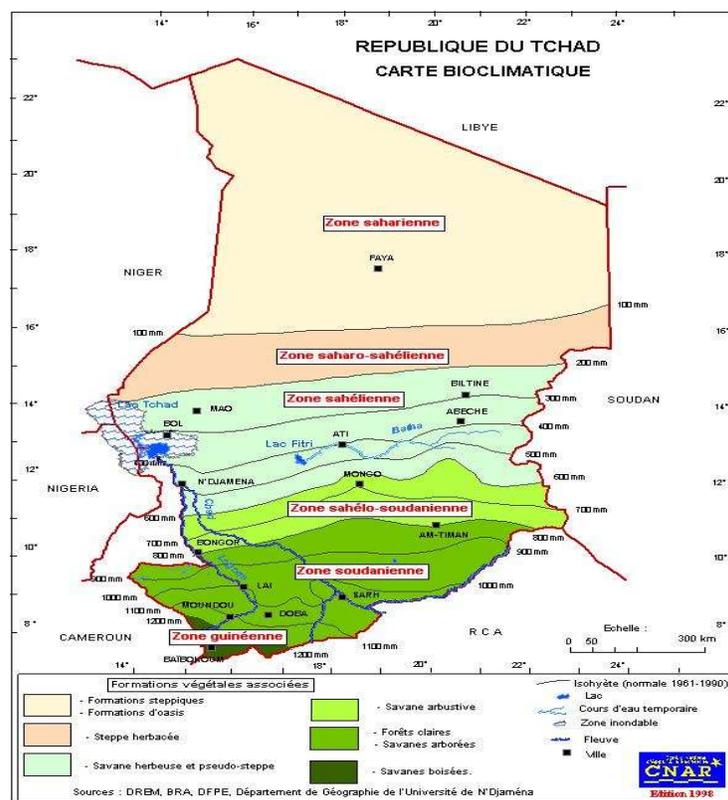
- Le Tchad fait toujours partie des pays dont les populations sont en situation d'insécurité alimentaire chronique. Les causes de cette insécurité alimentaire structurelle réside dans la dégradation continue des ressources naturelles due à l'effet conjugué de la sécheresse, de l'action de l'homme, de l'érosion éolienne et hydrique, de la pression foncière, de la progression du désert, du rétrécissement des lacs, de la quasi-absence de gestion intégrée des eaux de surface pour les activités agro-sylvo-pastorales et pêche, mais également des déficits sociaux dus au manque d'infrastructures sociales en milieu rural (santé, éducation, hydraulique villageoise, etc.).

² Abakar MATAR, Etude sur les indicateurs de veille environnementale et de gestion des ressources naturelles au Tchad, CILS, Mai 2009

Pourquoi la destination RCA est-elle prisée par les éleveurs transhumants tchadiens et soudanais ?

- La RCA est un véritable pays d'eau du Nord au sud qui appartient à trois grands bassins hydrographiques internationaux dont le Bassin du Congo, le Bassin du Nil et le Bassin du lac Tchad. Cette caractéristique hydrologique crée forcément un hydrotropisme pastoral où le pouvoir d'attrait de l'eau méprise les frontières des Etats. En somme, face au manque d'eau et de pâturage au Soudan et au Tchad, il y a et il y aura une tendance naturelle des éleveurs transhumants et nomades à investir le territoire centrafricain. Aucun spécialiste d'aménagement du territoire surtout de l'espace rural ne peut écarter cette tendance dans ses schémas de réorganisation et de régulation de l'espace afin de limiter les effets de surprise à même de mettre en péril l'équilibre des écosystèmes et la paix.
- Si de nombreux acteurs institutionnels se désolent de l'envahissement des aires protégées par les éleveurs transhumants, il faut y voir le début d'une fin de plus en plus prononcée du système de libre transhumance qu'impose le rétrécissement des espaces pastoraux des zones banales. Lorsqu'on se penche sur l'avenir du pastoralisme avec assez de réalisme et non pas seulement en regard des considérations historiques et affectives, on découvre que deux logiques s'affrontent : (i) les défenseurs de la **libre transhumance** qui sont pour le statu quo et n'intègre pas suffisamment la mobilité pastorale dans les systèmes politiques et sécuritaires des Etats ainsi que les pesanteurs d'une démographie galopante et d'une péjoration climatique et (ii) les tenants d'une **transhumance régulée** qui soutiennent que l'époque de la mobilité pastorale sans frontière est révolue et que l'élevage doit s'insérer désormais dans un schéma d'ensemble d'aménagement du territoire pour être viable, socialement et économiquement soutenable.

Carte N°2 : Caractéristiques bioclimatiques du Tchad



2.2 - Contexte social et politique

La population du Tchad est estimée en avril 2003 à environ 7,4 millions d'âmes dont 51,6% sont de sexe féminin. Près de huit tchadiens sur dix vivent en milieu rural. La zone rurale septentrionale compte plus de 42% des individus et la partie rurale méridionale près de 38%. Deux tiers de la population tchadienne âgée de 15 ans ou plus sont analphabètes.

Sept personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la partie rurale méridionale du pays, région où la pauvreté est plus importante (cf. Carte N°3). L'incidence de la pauvreté dans le Ouaddaï est proche (35,6%) de celles des centres urbains alors qu'à l'extrême, la région du Guéra/Salamat enregistre un taux de pauvreté 1,8 fois plus important. On retrouve aussi cette forte incidence de la pauvreté au Nord-Est de la RCA comme l'une des motivations à la base des mouvements d'opposition armés.

Le Tchad est constitutionnellement une République laïque (Article 1 de la Constitution) mais la religion musulmane reste prépondérante. L'organisation sociale repose sur 367 ethnies différentes.

Depuis 1975 à ce jour, le pays est confronté à d'incessantes crises politiques et militaires se soldant par des mouvements d'opposition armés qui ont une répercussion préoccupante sur le fonctionnement de toutes les institutions militaires et civiles. Sur 27 000 combattants démobilisés entre 1992 et 1997, seulement 2777 soit 10,29% ont pu être réinsérés, ce qui n'est pas sans risque pour la sécurité nationale et transfrontalière. De toute évidence, tous les enfants nés durant cette période sont influencés par cette culture de la violence en raison de ces mouvements guerriers et l'insécurité ambiante. Un administrateur territorial tchadien affirme que la violence au Tchad est un passif très lourd nécessitant "une attaque en profondeur dans le système éducatif national pour pouvoir arriver à inverser cette tendance avec les générations futures". En effet, la prolifération des armes de guerre distribuées à la population civile par les différentes factions armées est un des facteurs qui aggravent les affrontements intercommunautaires souvent exacerbés par "le mal vivre ensemble". Les principales causes de ces conflits intercommunautaires sont les suivantes :

- L'augmentation des troupeaux et l'extension des zones de culture provoquent des conflits intercommunautaires – causés par la concurrence sur l'espace et les ressources pastorales – qui tendent à se multiplier.
- La matérialisation des couloirs de transhumance est insuffisante et le sous-développement du Tchad sur le plan de l'hydraulique pastorale aggrave ce phénomène.
- Les chefs traditionnels n'ont plus l'autorité nécessaire pour arbitrer ces conflits. Ce facteur affecte les perspectives de l'agriculture et de l'élevage et menace la paix civile³.

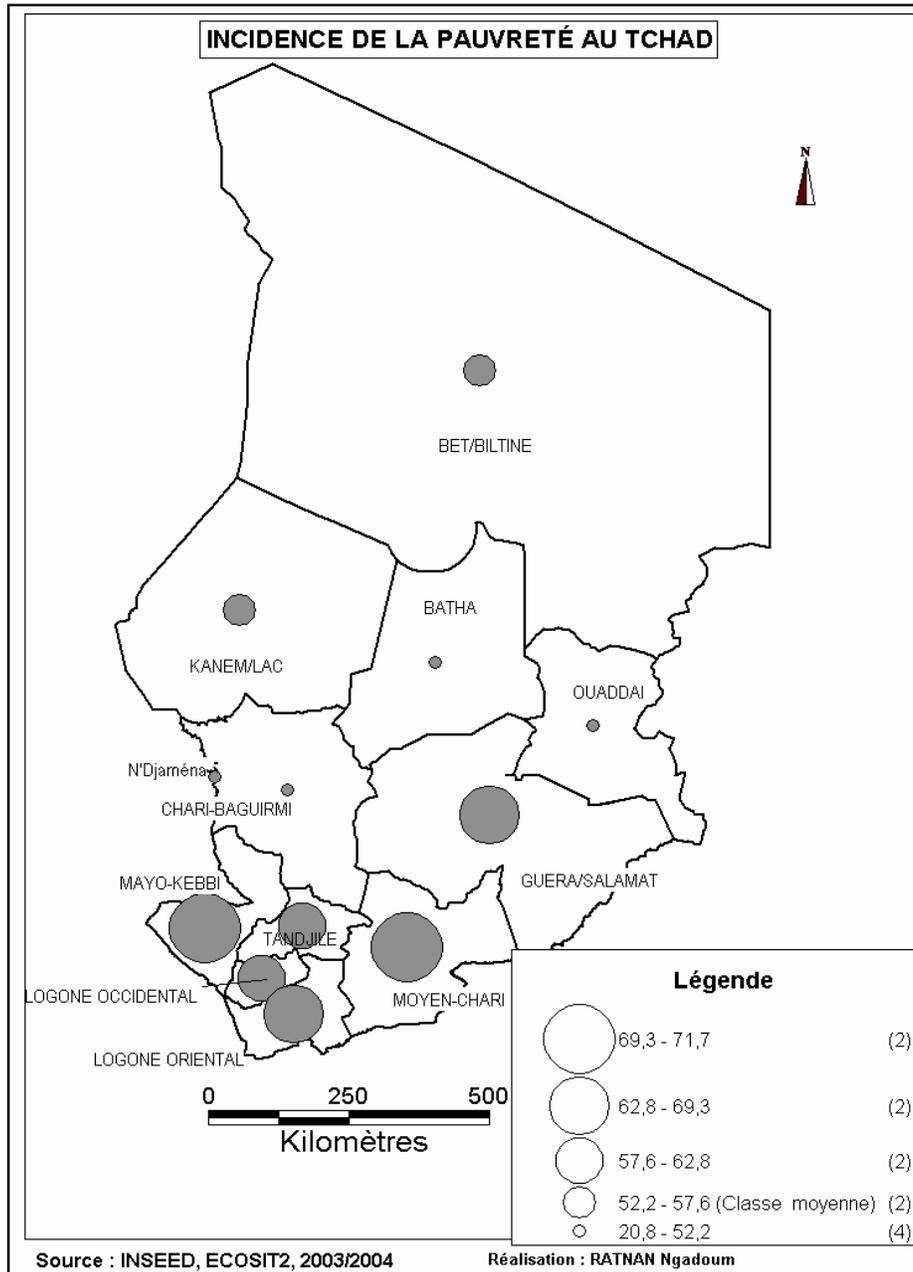
Les conflits ruraux au Tchad découlent d'un cumul de facteurs d'insécurité entraînant des dysfonctionnements institutionnels structurels majeurs. Sur le pastoralisme, les éleveurs considèrent que leur militarisation fait partie aujourd'hui des stratégies de leur survie, ne pouvant plus compter sur les forces de défense et de sécurité ainsi que sur les tribunaux pour leur protection. Ils considèrent qu'ils sont persécutés partout comme l'illustre le propos suivant entendu lors de nos entretiens :

³ Tchad, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, N'Djamena, Août 2007, pp41-42

- “Un véhicule attaqué par un coupeur de route⁴, les forces de sécurité vont rechercher d’abord s’il existe un campement d’éleveurs à proximité et si jamais, par malheur, une présence d’éleveurs est signalée, c’est aux éleveurs retrouvés dans les environs du lieu d’incidents qu’on imputera les vols opérés sans aucune preuve tangible, juste parce que l’éleveur est considéré par tout le monde comme quelqu’un qui a de l’argent, une sorte de banquier ambulant”.
- “C’est l’Administration qui fait que les agriculteurs et les éleveurs ne s’entendent pas. A chaque incident, les agents de l’Etat ne supportent pas les négociations à l’amiable entre les deux types d’acteurs et fixent toujours des indemnisations en faveur de l’agriculteur, ce qui commence par révolter les éleveurs. Quand la médiation se fait entre eux, l’agriculteur considère que l’éleveur lui est complémentaire et favorise les échanges économiques”.

⁴ S’agissant des coupeurs de routes, on pouvait aussi lire dans l’Atlas “ Agriculture et développement rural des savanes d’Afrique centrale “ que « l’existence de ces coupeurs de route exprime la crise des Etats. Leurs exactions se sont multipliées au cours des décennies 1980 et 1990, leurs bandes se composent en majorité d’anciens militaires déflatés depuis les plans d’ajustement structurel, d’anciens rebelles aussi, recyclés dans le grand banditisme (Tchad, RCA) », CIRAD, PRASAC, 2006, p45

Carte N°3 : Spatialisation de l'incidence de la pauvreté au Tchad



2.3 - Secteur Elevage dans les 2 pays

Le Tchad a la réputation historique d'être un pays d'élevage parce que son histoire pastorale remonte au 9^{ème} siècle. L'élevage tchadien est une industrie en expansion et l'élevage mobile⁵ représente actuellement 80% du cheptel national et la deuxième source de création de richesse nationale (200 Milliards de FCFA/an de revenus) après le pétrole et devant le coton⁶. Au début des années 2000, on estimait que le produit de l'élevage représentait 42% du produit du secteur primaire et 15% du PIB du pays. En dépit de son importance sociale, culturelle et économique, l'élevage tchadien ne bénéficie pas d'une suffisante attention de la part des pouvoirs publics et même dans l'opinion publique. Il est considéré comme un système d'élevage contemplatif et de prestige. Toutefois, cette opinion est loin d'être partagée par certains spécialistes du secteur qui estiment que cette image avait été donnée par le législateur colonial et perpétuée après les indépendances nominales.



La mobilité pastorale ne découle pas seulement d'une nécessité économique, elle est aussi un mode de vie et une organisation sociale d'autodéfense car l'éleveur dans cette mobilité se déplace avec l'essentiel de ses biens patrimoniaux, ce qui suscite une convoitise de la part des communautés traversées lors des parcours pastoraux⁷. En effet, ce qu'il y a de contemplatif ou de prestigieux dans le pastoralisme c'est la taille importante du cheptel. Certains éleveurs de bovins ont plusieurs centaines à plusieurs milliers de têtes dont nombre d'entre eux ne pratiquent pas un déstockage conséquent pour dégager du troupeau, les animaux arrivés à l'âge de la réforme ou les animaux assez malades,

ce qui crée une **surcharge des zones de pâturage**, une **compétition entre les animaux en bonne santé** (grande valeur marchande) et les **animaux malades** (faible valeur marchande) surtout dans un contexte de péjoration climatique et de raréfaction des pâturages dans les zones traditionnelles d'élevage.

Derrière ce caractère contemplatif se cachent néanmoins des mesures de précaution, un système de sécurité que l'éleveur transhumant intègre dans sa stratégie pastorale : **(i)** le vol de bétails est aussi vieux que le pastoralisme lui-même, **(ii)** les aléas climatiques et les épizooties font que les éleveurs fondent la survie de l'homme et des animaux sur un mode de vie

⁵ En raison de cette mobilité, le colonisateur désignait par transhumants « *ceux qui errent dans la nature* » et se serait refusé d'accorder de l'importance à ce système de production pastoral. Pour preuve, la loi sur le foncier ne reconnaît pas la mise en valeur pastorale mais la mise en valeur agricole.

⁶ AUBAGUE (Serge), Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest : Protéger et promouvoir la mobilité du bétail, Etude au Tchad, Juillet 2008

⁷ Contribution du Directeur des Organisations Pastorales à la restitution de la mission d'information et d'échange le 1^{er} août 2009 à Ndjamena.

déterminé par ce qu'il convient d'appeler "la famille nombreuse et la sélection naturelle par la mortalité". Pour l'éleveur, même en cas d'aléas majeurs et d'autres facteurs de risques, il lui restera toujours quelques têtes pour rebondir. Il est juste aussi de souligner que l'importance du cheptel est la conséquence logique de nombreux efforts déployés à travers divers projets zoo-sanitaires. Ce faisant, se pose une question de fond que doivent trancher les partisans du "laisser-faire pastoral" et ceux qui prônent la "régulation du système pastoral" : *quel va être le mode d'élevage de demain qui serait compatible avec les contraintes environnementales et économiques ?* Peut-on continuer avec le grossissement de génération en génération des effectifs d'éleveurs qui n'ont pas accès à l'éducation et à l'instruction ?

A ces questions soulevées par le Directeur Général de CEBEVHIRA à la restitution de la mission d'information, des pistes de réponse ont été ouvertes. Pour le Directeur de l'Organisation Pastorale et de la Formation des Eleveurs, le Ministère en charge de l'élevage lutte maintenant pour la sécurisation du système pastoral et cette lutte vise à aborder **le pastoralisme selon une approche systémique** intégrant la prise en compte des besoins en éducation, en santé, en accompagnement organisationnel, technique et financier y compris la participation et la responsabilisation des éleveurs dans la gestion durable des ressources naturelles aux côtés des autres acteurs du monde rural. Pour cela, il soutient la nécessité que tous ceux qui travaillent en milieu rural accompagnent ce système d'élevage qui doit cesser d'être considéré comme la seule affaire des Ministères en charge de l'élevage.

En résumé, deux types de problèmes majeurs affectent l'avenir du système pastoral traditionnel : (i) **la croissance du troupeau** entraînant un début de surpâturage dans les zones exploitées et (ii) **l'évolution des conditions climatiques** incitant les transhumants à allonger leur parcours et à descendre plus tôt vers les zones de culture (zone soudanienne), avant la fin des récoltes, aggravant ainsi les conflits avec les agriculteurs.

Contrairement au Tchad, l'introduction de l'élevage bovin en République centrafricaine remonte seulement au début des années 20 (entre 1925 et 1930). En huit décennies, la RCA est devenue incontestablement un pays d'élevage avec 21,49% du cheptel de l'espace CEMAC d'après les données de la FAO. La transhumance transfrontalière y a beaucoup contribué sans sous-estimer un travail de fonds en matière de santé animale avec des mesures d'incitation non négligeables de la part du gouvernement à travers quelques projets de développement du secteur dont ceux relatifs à la structuration des éleveurs et

l'autogestion de pharmacies vétérinaires villageoises à prix standardisé sur toute l'étendue du territoire national à travers la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC).

Répartition du cheptel bovin en zone CEMAC

Pays	Effectif du cheptel (Nbre de têtes)	Pourcentage (%)
Cameroun	6.000.000	35,82
Centrafrique	3.600.000	21,49
Tchad	7.000.000	41,79
Congo	110.000	0,66
Gabon	36.000	0,21
Guinée	5.050	
Equatoriale		0,03
TOTAL	16.751.050	100

Source : ANDE, 2008 ; FAOSTAT, 2008.

2.4 - Données contextuelles sur la conflictualité des espaces transfrontaliers TCHAD/RCA et problématiques de la militarisation du pastoralisme

Si l'hydrotropisme (attirance de l'eau ou la chasse à l'eau) d'une aire géographique détermine la mobilité des éleveurs transhumants ou sédentarisés pour y pâture leurs bétails, cet attrait est non seulement lié à l'abondance des ressources en eau de surface et de la flore mais aussi à la faiblesse de sa démographie. En effet, le diagnostic certes sévère du pastoralisme et de la gestion des parcours en RCA initié dans le cadre du plan directeur agricole (2002-2010) souligne que « l'éleveur centrafricain ne maîtrise pas le foncier et moins la gestion des pâturages. Le problème de gestion de l'espace pastoral ne représente en rien une quelconque préoccupation pour l'éleveur peulh centrafricain. L'existence de cet espace vaste représente pour lui un réel handicap pour la mise en place d'un plan de gestion. [...] Aucun programme de mise en défens des zones pâturables n'existe chez l'éleveur peulh centrafricain pouvant permettre aux bonnes espèces graminéennes de reconstituer leurs réserves et de maintenir l'équilibre avec les autres espèces⁸ ».



Cette appréciation ne constitue-t-elle pas une fuite en avant des services techniques publics en charge du secteur de l'élevage ? Comment avoir une plus grande sensibilité de gestion durable des ressources naturelles chez les éleveurs peulh lorsque le ratio d'encadrement est d'environ 1 agent pour 14000 têtes de bovins, 1 agent pour 10400 têtes de petits ruminants et 1 agent pour 17 000 têtes de volaille ? De surcroît, les agents ont de moins en moins de moyens de transport pour aller à la rencontre des éleveurs. Le laisser aller observé dans le secteur de l'élevage au cours de ces dernières années est à rechercher dans la convergence de plusieurs facteurs internes dont (i) le manque de personnel lié à l'ajustement structurel, au vieillissement du personnel et au SIDA, (ii) l'insécurité qui empêche le fonctionnement des postes vétérinaires, (iii) le peu d'actions en matière d'aménagements pastoraux et de techniques d'élevage, (iv) les dysfonctionnements dans l'organisation et le fonctionnement des communes d'élevage et (v) le manque de collaboration entre les structures d'intervention tant aux niveaux sectoriel qu'intersectoriel.

⁸ RCA, Plan Directeur Agricole, Plan d'action des productions végétales 2002-2010, (Cf. Chapitre 2.5)

En revanche, pour les braconniers, l'hydrotropisme détermine d'une part la richesse en faune des aires protégées sous la gestion du projet **CURESS au Tchad** (Parc National de Zakouma) et du projet **ECOFAC en RCA** (Parcs Nationaux Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda-Saint Floris, André Félix, les Réserves de faune de Koukourou-Bamingui, d'Aouk Aoukaté, de Ouandja Vakaga), tous deux financés par la Commission Européenne depuis près de deux décennies avec des succès perfectibles. D'autre part, des marchés locaux et des marchés internationaux informels de trophées d'éléphants sont connectés à des intermédiaires asiatiques qui seraient actifs à partir du Soudan en soutien aux braconniers de plus en plus équipés en armes de guerre (fusils à lunettes...) d'un niveau de précision et de puissance de feu largement au-dessus des capacités opérationnelles des structures techniques en charge de la conservation de ces aires protégées.

En raison de certains de ces écosystèmes insolites à travers les parcs nationaux et les réserves de faune, cette zone géographique à cheval sur les deux pays sert de **zones de transit ou d'opération à des mouvements d'opposition armés** tant tchadiens (Union des Forces pour la Résistance, une coalition de plusieurs mouvements d'opposition armés) que centrafricains (CPJP⁹, UFDR) entraînant des déplacements de populations. **Entre 2006 et 2009, le Tchad a accueilli 16 000 réfugiés centrafricains**¹⁰ sur des sites créés à Haraze, Masebagné, Bitiméra et Daha dont 2500 installés à Haraze depuis 2006. Enfin, le Sud-Est du Tchad et le Nord-Est de la RCA subissent la situation d'insécurité sévissant au Soudan (Darfour), au Tchad et en RCA.

La Région de Salamat est devenue en un quart de siècle (sécheresse de 1983/84) non seulement la plus importante région agricole du pays mais elle est en passe de devenir l'un des plus importants réservoirs d'élevage du Tchad. En effet, cette Région du Sud-Est se trouve parmi les préfectures dont l'indice de mobilité résidentielle inter-préfectorale est des plus faibles du pays. Cet indice est seulement de 1,7% pour le Salamat contre une moyenne nationale de 8,9%. Par contre, l'apport par l'immigration inter-préfectorale s'élève à 17,3% de la population résidente sédentaire. Sur ces immigrants recensés en 1993 dans le Salamat, on dénombrait les tendances de provenance suivantes : Batha (34,9%), Guéra (26,8%) dans le centre, Ouaddaï (18,4%) à l'Est et le Moyen Chari (10%) au Sud¹¹.

Le Salamat a connu aussi la sédentarisation ou la semi-sédentarisation de certains éleveurs arabes Missérié dont les milieux d'attache sont les localités d'Asnet et de Ourel proches d'Abéché dans la Région de Ouaddaï, une Région partageant avec le Salamat l'essentiel de ses frontières au Nord et au Nord-Est. Ce sont ces Missérié qui descendent en RCA à partir de leur position dans le Salamat.

La transhumance traditionnelle étant fondée sur une **stratégie opportuniste et non violente d'accès à l'eau et aux pâturages** (hydrotropisme pastoral) et aux produits de cueillette (gomme arabique...) rencontrés sur les parcours pastoraux, elle préfère la négociation à l'affrontement avec les communautés et les autorités dans les territoires d'accueil. C'est l'une des raisons pour lesquelles ce type d'éleveurs évite les contacts avec les forces de défense et de sécurité afin de ne pas avoir à se soumettre au système d'aménagement et de gestion qui ne considère que les **interdictions comme mode de régulation** alors que les restrictions et les

⁹ CPJP : Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix dirigée par Charles Massi, "arrêté dans la Région de Salamat alors qu'il tentait de retrouver un couloir de transhumance pour rejoindre ses troupes" in Hirondelle N°2121 du 30 juillet 2009 (un quotidien centrafricain).

UFDR : Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement

¹⁰ D'après les chiffres de HCR et les analyses de Solidarités (ONG internationale)

¹¹ Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, La population du Salamat en 1993, (Monographie), 1998, pp34-36

permissions raisonnés sont aussi efficaces pour la gestion durable des écosystèmes pour peu que l'administration sache concilier « interdiction – restriction – permission » selon les contraintes et les opportunités de chaque secteur de la vie d'un territoire et selon les moments.

Sur la base de ces considérations, pèsent sur le Sud-Est du Tchad une **pression agricole** croissante, une **pression pastorale** de plus en plus forte, lesquelles pressions sont mêlées à une **insécurité climatique** récurrente (retard et diminution de la pluviosité). Plusieurs témoignages concordants ainsi que la littérature révèlent aussi une tendance forte des agriculteurs d'investir dans l'élevage. Des enfants d'agriculteurs sont de plus en plus utilisés comme bergers saisonniers moyennant une génisse ou un taurillon par saison de transhumance, ce qui renforce l'intérêt des agriculteurs pour l'élevage. L'accroissement du cheptel est à un rythme peu maîtrisable et cette situation se justifierait également par l'attrait de nombreux agents civils et militaires (surtout les hauts cadres et autres dignitaires de l'appareil d'Etat) ainsi que des commerçants qui injectent de gros sous dans la création de leurs élevages tout en utilisant le système traditionnel de mobilité pastorale.

Si l'ensemble des facteurs d'attrait perdurent, la Région de Salamat ne pourra pas durablement assurer sa fonction nourricière de grenier du Tchad même si l'élevage offre de réelle opportunité de stabilisation des exploitations agricoles par l'accès aux engrais organiques pour l'agriculture familiale. Dans les années à venir, sera très conflictuelle la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte lourdement influencé par le changement climatique et des effets concentrationnaires du cheptel. Ces effets vont s'étendre aussi à la gestion des cours d'eau (conflits avec les pêcheurs) mais aussi entre éleveurs et braconniers, les cours d'eau déterminant la mobilité de la faune entre autres.

L'analyse de ces pressions évidentes pour le Sud-Est du Tchad et le Nord-Est de la RCA doit intégrer le **mouvement de bétails en direction du Lac Tchad venant de l'Afrique de l'Ouest** notamment du Sud-Ouest du Niger (région de Tahoua) et du Nord Nigéria (Région de Sokoto et de Maiduguri) avec les Peulh Oudda et Wodabé. Dans les prochaines années, l'Ouest du Tchad confronté à une accélération de l'urbanisation et de l'accroissement démographique entraînera aussi un mouvement d'agriculteurs, d'agro-éleveurs et d'éleveurs transhumants de l'Ouest et du Sud-Ouest vers le Sud-Est, notamment le Salamat. La RCA recevra à son tour une partie non négligeable de ce flux de façon inévitable et naturelle.

En définitive, **le pastoralisme reste largement ancré dans une civilisation ancienne de mobilité lié à son caractère extensif** bien que de gros capitaux y arrivent de la part d'acteurs modernes sans pour autant moderniser le système. Il s'avère urgent qu'un mécanisme de régulation soit mis en place pour contenir le rôle des agents de l'Etat dans l'expansion de ce système d'élevage pour éviter des situations de conflits dramatiques en raison de la compétition très forte sur des ressources naturelles en diminution constante.

Il est à considérer en outre la vocation spécifique des préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga en RCA au profit de la conservation des écosystèmes fauniques. Laquelle vocation interdit au regard du code de la faune toute incursion du pastoralisme dans cet espace d'intérêt cynégétique couvrant en moyenne 83% de la superficie desdites préfectures. Toute la question est de **savoir si ce type de zonage privilégiant uniquement les activités de conservation de la biodiversité est soutenable dans un contexte de changement climatique**. Quand certaines cartes de la RCA montrent que depuis les années 60 une partie non négligeable de cette Région d'intérêt cynégétique accueillait déjà des transhumants, il paraît important que cette donne soit prise en compte dans la définition de nouveaux zonages afin d'aménager un espace au pastoralisme qui ne compromet pas la durabilité des écosystèmes fauniques.

2.5 - Problèmes identitaires dans le pastoralisme : les données de convergence entre le Tchad et la RCA

Le Nord-Est de la RCA et le Sud-Est du Tchad sont des aires géographiques partagées par les transhumants dont certains sont armés, les braconniers et des mouvements d'opposition armés aux régimes de Ndjamena et de Bangui. Autant, on rencontre des éleveurs braconniers et des combattants déguisés en éleveurs, autant on retrouve des éleveurs paupérisés par les voleurs de bétails, tout comme les coupeurs de route qui ne sont pas tous étrangers aux Forces de Défense et de Sécurité. Dans cet espace où s'entremêlent des jeux d'acteurs, la conduite d'un troupeau ne suffit plus pour que le berger soit considéré comme un véritable éleveur.

Crisis Group dans un rapport consacré au Tchad en 2008 fait remarquer que « la présence de l'armée pesante, souvent incontrôlée et menaçante, en a fait, aux yeux des populations, un corps étranger dont il est recommandé de tenir à l'écart et dont on attend aucun service ni aucune protection, [...] ». Le même rapport souligne que « la multiplication des groupes armés, tchadiens ou étrangers, ralliés ou rebelles, donne au pays une impression de militarisation généralisée et s'armer devient un réflexe courant pour les civils, [...]. Toujours d'après Crisis Group, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont pris une vraie dimension militaire, à la fois parce que leurs protagonistes utilisent désormais des armes de guerre, mais aussi parce que le règlement de ces conflits relèvent essentiellement des chefs de l'armée. L'immixtion de ces derniers dans ces types de litiges exacerbe les particularismes ethniques et accentue en particulier la cassure Nord-Sud. Enfin Crisis Group attribue la logique d'autodéfense à la circulation et à l'utilisation excessive des armes¹² ».

Sur ce point, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage de la RCA soulignait dans un rapport consacré à la transhumance en 2004 que « la dernière catégorie d'éleveurs peulhs ayant traversé tout le pays, détruit les cultures et mis en péril les parcours pastoraux était très active dans les années quatre vingt dix ; ces éleveurs étaient armés et s'opposaient à toutes les dispositions zoo-sanitaires légales mises en place par les services techniques de l'élevage¹³ ». Face à cette montée de la violence dans le pastoralisme, la réunion sur la transhumance, édition 2004 avait arrêté des mesures qui restent toujours d'actualité parce qu'elles n'ont pu être traduites par des actions concrètes en raison du contexte sécuritaire et des contraintes budgétaires du pays. Dans ce rapport, on pouvait lire les pertinentes propositions suivantes :

- Renforcer les capacités d'intervention des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et créer une unité spécialisée de lutte contre les coupeurs de route ;
- Organiser une réunion tripartite regroupant les responsables de la défense du Cameroun, du Tchad et de la RCA, en vue de discuter des problèmes des coupeurs de routes et d'autres problèmes relatifs à la sécurité ;
- Sensibiliser et former en collaboration avec le BONUCA à travers ses antennes régionales des Droits de l'Homme, les éleveurs à la connaissance de leurs droits et obligations ;
- Lutter contre la discrimination en organisant des ateliers locaux de concertation entre agriculteurs et éleveurs, avec la participation des autorités locales.
- Reconstruire les parcs sur les marchés à bétail en commençant par les marchés situés aux frontières ;

¹² Crisis Group, Tchad : Un nouveau cadre de résolution du conflit, Rapport Afrique N°144 du 24 septembre 2008, pp6-7

¹³ RCA, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Transhumance 2004, pp5-12

- Relancer les cultures fourragères et vulgariser les techniques de conservation des fourrages ;
- Sensibiliser les éleveurs sur l'obligation pour eux de chercher à obtenir des documents de nationalité ou de séjour ;
- Fusionner les associations des commerçants de bétails et des bouchers en vue d'enrayer l'esprit de division, mettre fin à tous les malentendus et dynamiser leurs activités.

2.6 – *Quelques réponses aux défis de performance des systèmes pastoraux*

La grande mobilité reste la première conséquence du changement climatique et celle-ci entraîne un pastoralisme transfrontalier plus important concourant à une décapitalisation du secteur de l'élevage qui reste un secteur stratégique de l'économie du Tchad. C'est pourquoi le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement 2003-2020 opte pour une stratégie d'aménagement de l'espace rural épousant la gestion intégrée des ressources en eau et la fixation de la mobilité pastorale à l'intérieur du pays pour limiter l'hémorragie économique dans ce secteur, l'élevage représentant 18% du PIB contre 38% pour l'agriculture et 10% pour la pêche. En somme, **les ressources en eau sont à la base de l'essentiel des richesses annuellement créées** (66% du PIB) dans le pays. Aussi la maîtrise de l'eau sera-t-elle un grand défi dans l'ère post-pétrole, ce qui justifie plusieurs expérimentations pour la diversification des infrastructures hydrauliques¹⁴. Ce schéma directeur recommande entre autres (i) des études sur la connaissance des effectifs du cheptel, des mobilités pastorales, des capacités de charge pastorale, des ressources en eau souterraine, des inventaires des puits traditionnels, des mares, (ii) la coordination des transhumances transfrontalières considérant que le tiers du cheptel en saison des pluies proviendrait du Cameroun et de la RCA, (iii) la régulation et la canalisation des migrations pastorales avec un encadrement des flux commerciaux pour l'aménagement des points de sorties et d'entrées spécifiques, (iv) la formation des ressources humaines, (v) la redéfinition des différentes structures impliquées dans l'hydraulique pastorale¹⁵.

D'après les échanges, le schéma directeur n'a connu qu'une mise en œuvre timide à ce jour, faute de non tenue de la Table Ronde sectorielle pour mobiliser le soutien de la communauté internationale pour sa mise en œuvre.

Les limites des stratégies nationales d'appui au pastoralisme se heurtent dans chaque pays au déficit d'information sur la situation du pastoralisme dans les pays de provenance des éleveurs transhumants.

¹⁴ République du Tchad, Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, Document principal provisoire, Déc. 2002

¹⁵ République du Tchad, Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, Synthèse sous sectorielle, Vol. 4 Hydraulique pastorale, Sept. 2001

III – Principales leçons apprises sur le foncier et la gestion des conflits ruraux

3.1 – Sources de conflits d'utilisation de l'espace et le triangle Salamat/Nord-Est RCA/Darfour

La plupart des conflits fonciers trouvent leurs origines dans le contexte institutionnel du pays (le manque de textes appropriés, tracasseries administratives et policières), la rigidité des approches de gestion des aires protégées, l'insécurité climatique, l'agriculture itinérante, l'insécurité physique, le manque d'ouvrages pastoraux, le non déstockage des bêtes en âge de réforme qui alourdissent l'effectif du cheptel sans une valeur ajoutée. L'ampleur de l'analphabétisme en milieu pastoral constitue aussi un frein sérieux pour l'évolution du pastoralisme traditionnel.

Avant la sécheresse des années 80, les conflits fonciers étaient assez limités. Certes en début des saisons des pluies quelques heurts sans gravité majeure s'observent entre agriculteurs et éleveurs du fait de l'obstruction par les champs des couloirs traditionnels de passage des troupeaux transhumants.

Cette sécheresse a provoqué un grand déplacement d'éleveurs du Nord vers le Sud du pays avec l'occupation quasi permanente de certains parcours pastoraux du fait de l'extension des villages réduisant ainsi les surfaces des zones de pâturage, situation qui va exacerber les conflits à partir de la campagne agricole 1985/1986. Cette situation a entraîné une modification des couloirs de transhumance traditionnels et désorienté des éleveurs.

L'effet de cette sécheresse s'est traduit par une ruée des agriculteurs sur les mares et les puisards pour installer des cultures maraîchères, rizicoles, ce qui a provoqué un faisceau de conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le partage des points d'eau non aménagés. Des conflits entre les pêcheurs et les éleveurs sont également enregistrés au sujet de l'exploitation des mares poissonneuses et des pâturages qui les environnent, les pêcheurs craignant l'assèchement des mares du fait des abreuvements.

Egalement des conflits naissent entre la communauté et les éleveurs transhumants lorsqu'une zone est riche en pâturages et pauvre en points d'eau. Dans un tel contexte, les éleveurs ont tendance à faire abreuver leurs bêtes à partir des points d'eau villageois entraînant une forte pression sur l'eau et des cas de divagations des bêtes échappant au contrôle de l'éleveur causent des dégâts aux champs.

La gomme arabique est aussi une source de conflits entre agriculteurs et éleveurs : les agriculteurs font des saignées sur les gommiers pour récolter en différé la gomme arabique. Entre temps, ces gommes sont consommées par les chameaux et les chèvres en transhumance.

Pour éviter les conflits, il y a des éleveurs qui abandonnent certaines zones pour aller à la recherche d'autres terroirs moins hostiles. Ce changement de parcours a eu des conséquences économiques sur certains terroirs qui ont vu leurs marchés à bétails fermés au profit des nouveaux milieux d'accueil : cas du marché de Bouarm dans le Chari-Barguirmi, de la réduction du marché à bétail d'Am-Timan au profit de Haraze-Mangueigne, de celui de Sarh au profit de Roro dans le Kyabé.

On ne saurait occulter la situation au Darfour dans l'analyse de la conflictualité territoriale dans le Nord-Est de la RCA ou au Sud-Est du Tchad. Le conflit du Darfour alimente sensiblement les conflits ruraux tant au Tchad qu'en RCA du fait des conditions de circulation des armes légères qu'il entretient. Cette situation, à l'origine, était un conflit rural remontant à plusieurs décennies.

En effet, les peuples pasteurs du Nord du Soudan tels les Rizeigat, le Mahariya, les Zaghawa et autres descendent habituellement vers le Sud à la recherche d'eau pendant la période de décrue (de novembre à avril). Au milieu des années 80, alors que le Sahel est frappé par une rude sécheresse récurrente, ces migrations vers le Sud des pasteurs arabes se sont accentuées et provoquent des conflits de terres avec les communautés d'agriculteurs autochtones. Des querelles éclatent quand généralement les chameaux et les bovins des transhumants arabes piétinent les champs des fermiers non arabes dans les zones centrales et méridionales du Darfour. Dans le passé, les conflits du genre étaient réglés au niveau des chefs traditionnels moyennant le versement d'une compensation pour les cultures détruites. Mais au milieu des années 80, ces conflits entre éleveurs et agriculteurs ont pris l'allure d'un conflit armé et interethnique. A partir de 1987, les tribus arabes et les pasteurs Zaghawa réclament des terres aux agriculteurs Fours avec assassinat de certains notables Fours afin d'imposer leur choix de s'installer de force sur les terres du Sud Darfour. Si la sédentarisation des éleveurs se justifiaient en partie par la sécheresse de 1984/1985 ayant décimé le cheptel, la méthode de conquête des terres paraît trop violente et guerrière. Autre conséquence fut l'apparition du grand banditisme au Darfour par des vols armés de bétail¹⁶.

En définitive, c'est la sédentarisation forcée en conquérants des terres "Dar" par des éleveurs nomades constitués des ethnies arabes telles les Rizeigat, les Maharya, etc. par dépossession des autochtones agriculteurs et détenteurs de droits fonciers traditionnels qui ont généré la situation du Darfour qui par la suite a pris l'allure d'un conflit politico-armé et génocidaire¹⁷.

Doit-on laisser la transhumance traditionnelle dans son système effréné de conquête d'espaces au regard des leçons apprises de la situation régionale et des menaces que constitue le changement climatique ?

3.2 – Mécanismes de gestion des conflits ruraux

La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ou entre éleveurs est devenue un marché très convoité générant à son tour des conflits d'intérêts entre les Institutions, donc un problème de gouvernance.

Les conflits ruraux les plus importants observés au Tchad concernant le pastoralisme sont : (i) les conflits intercommunautaires liés au partage de l'espace se traduisant par l'exclusion de l'ethnie en position de faiblesse pour d'autres lieux, (ii) vols d'animaux, (iii) rapt d'enfants d'éleveurs contre forte rançon, (iv) obstruction des couloirs de transhumance par les agriculteurs, (v) incinération des pâturages par des agriculteurs par actes de mépris, (vi) multiplicité des taxes sauvages, (vii) préjugés négatifs sur la transhumance de la part de nombreuses administrations qui ont une connaissance approximative du pastoralisme, (viii) la méfiance que suscite la militarisation du pastoralisme avec la garde du bétail au moyen d'armes de guerre, (ix) conflits entre éleveurs au niveau de l'utilisation des ouvrages pastoraux, (x) conflits entre éleveurs transhumants et conservateurs des aires protégées portant sur le décalage des règles d'aménagement et de gestion des ressources naturelles avec la mobilité pastorale.

¹⁶ ALI (Waïdou), L'empreinte du Darfour sur la crise tchadienne de 1966 à 2008, Université de Ngaoundéré, Département d'Histoire, Mémoire de DEA, 2008, pp35-39

¹⁷ TUBIANA (Jérôme), Le Darfour, un conflit pour la terre ? in : Politique africaine, N°101, Paris, Khartala, 2006, p.111-131

Pour l'ensemble de ces conflits, il existe cinq voies de résolution dans le système tchadien à savoir le pacte de sang ou la résolution coutumière, la résolution administrative, la résolution judiciaire et la résolution technico-aménagiste.

Au niveau de chaque canton existe un **Comité de Suivi du Règlement des Conflits** entre agriculteurs et éleveurs dont la mission est de sensibiliser les populations rurales et de jouer un rôle de médiateur local. Le comité règle les conflits à l'amiable en combinant les règles découlant du pacte de sang et celles du règlement administratif.

Le **pacte de sang** : il s'agit d'un pacte qui remonte à plusieurs siècles mais qui est perpétué par la tradition à travers les chefs de tribus, les chefs de canton, les chefs de village ou de campement. Historiquement, le pacte de sang est un pacte conclu entre des communautés et fondé sur la non violence¹⁸, l'entente et la solidarité entre les communautés. Ce pacte signifie surtout qu'aucun pactisant ne doit comploter contre un autre pactisant ou de l'agresser. En cas de survenance d'une tension dans les relations, le règlement à l'amiable restera le seul recours. Le pacte est un engagement collectif mais son application est individuelle et communautaire. Le pacte de sang a subi une déformation dans sa compréhension et son mode opératoire. En effet, **le pacte de sang est utilisé beaucoup plus aujourd'hui comme un système de réparation des crimes de sang** ("je tue, je paye", "qui commet un homicide volontaire ou par imprudence, négligence sur un proche doit verser de l'argent"). Le pacte de sang est assimilé au prix du sang par cette déviance mercantile et selon qu'on est lié au pacte historique ou non les tarifs pratiqués varient et tout ce système est si bien structuré que nombre de cas de meurtres sont réglés à l'amiable et les tribunaux en sont ainsi dessaisis au nom de la tradition. Le danger du prix du sang d'après les témoignages c'est qu'il entretient la criminalité dans l'impunité et anéanti l'Etat de droit avec une banalisation de la mort. Cette pratique est d'autant plus préoccupante que les articles 17 et 26 de la Constitution tchadienne n'offre aucune alternative pour de telles déviances.

« La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à l'intégrité de sa personne, à la sécurité, à la liberté, à la protection de sa vie privée et de ses biens ». (article 17 de la Constitution)

« Les règles coutumières et traditionnelles relatives à la responsabilité pénale collective sont interdite » (article 26 de la Constitution)

Egalement, le code pénal ne prévoit aucune disposition de règlement à l'amiable en cas de meurtre. Pour les homicides involontaires ou par imprudence, la sanction est de 3 mois à 2 ans de prison et une amende de 5 000 à 1000 000 FCFA (article 239 du code pénal). Lorsque les homicides sont volontaires, le travail forcé à perpétuité est la sanction selon le même article. Cette sanction peut aussi être la peine de mort s'il y a des circonstances aggravantes ou l'acte d'assassinat a été prémédité. A titre préventif des cas de meurtres, le code pénal en son article 259 punit tout personne qui utilise un écrit, un signe, un symbole en vue de menacer quelqu'un d'assassinat, d'empoisonnement ou tout autre attentat contre sa personne. La peine dans ce cas est de 1 à 5 ans de prison et 5 000 à 500 000 FCFA d'amende. Si la menace est simplement verbale la sanction est de 6 mois à 2 ans de prison et l'amende de 5 000 à 100 000 FCFA.

En définitive le pacte de sang utilisé comme le système fondateur du prix du sang est une déviance extrêmement grave et contraire à la Constitution tchadienne.

¹⁸ La non violence est « la recherche d'une solution durable au conflit, qui règle celui-ci en respectant les deux parties. La non violence veut seulement régler le problème et résoudre le conflit; il ne cherche pas à détruire l'autre. Il reconnaît même ses droits à l'existence » d'après ERPICUM (Richard), Non violence et gestion des conflits, CEFOD, mars 2008, p.16

Dans la pratique, lorsqu'un descendant d'un pacte de sang commet aujourd'hui un meurtre sur un autre descendant lié au pacte, le règlement à l'amiable hors procédures administratives et judiciaires est la règle préférée moyennant le versement du prix du sang dont la valeur serait d'après les témoignages de 1,5 millions d'amende plus 200 mille francs FCFA pour l'organisation des sacrifices. Cette somme est répartie entre les familles paternelles et maternelles du défunt dont 10% de l'amende est destinée au chef de race¹⁹ du défunt.

D'après nos informateurs, deux ethnies tchadiennes ne seraient pas régies par le pacte de sang. Il s'agit des Zagawa et des Gorane dans le B.E.T (Borkou, Ennedi, Tibesti). Chez ces 2 groupes, le prix du sang est de 4 millions si le meurtre est involontaire. S'il est volontaire, le prix du sang monte jusqu'à 14 millions FCFA pour les cas témoins.

Bien que les ethnies Haoussa et Borno soient régies par le pacte de sang, ils ne pratiquent pas le système du prix du sang. En cas survenance d'un meurtre sur quelqu'un de ces deux ethnies, aucun prix de sang n'est accepté. Le règlement à l'amiable intégral est la règle et à la limite le recours judiciaire.

La **résolution administrative** : règlement du conflit est assuré par le sous-préfet, la gendarmerie, le chef de canton comme représentant à la fois des pouvoirs publics et des autorités traditionnelles.

La **résolution judiciaire** : le recours aux tribunaux. Le litige est tranché par des professionnels de droit.

La **résolution technico-aménagiste** portant sur la réorganisation territoriale et le développement local axé sur la prise en compte des sources de conflits entre les acteurs partageant l'espace. Dans ce cas, un effort d'aménagement des espaces pastoraux a été fait au Tchad par la création des points d'eau et des couloirs de transhumance balisés.

3.3 - Foncier pastoral et expériences tchadiennes en matière d'aménagement de l'espace rural

Dans le cadre d'une réorganisation territoriale pour la décentralisation et le développement local, le Tchad a créé 22 Régions qui progressivement vont asseoir leur développement sur un outil fédérateur d'ordonnement du territoire afin de corriger les incohérences entre les schémas sectoriels et les déséquilibres d'accès aux services collectifs de base entre les Régions.

Ainsi, avec le concours de l'Union Européenne, il sera réalisé entre 2009 et 2012 le schéma directeur national d'aménagement du territoire et quatre schémas régionaux dont le choix des Régions reste à faire. Déjà, on relève quelques dynamiques : un livre blanc a été produit en janvier 2009 et présente l'état des lieux du pays dans différents secteurs à l'échelle nationale. Egalement, la capitalisation des schémas sectoriels a été faite et la constitution d'une équipe

¹⁹ D'après les actes du colloque de N'Djaména sur « la gestion et le règlement des conflits au Tchad : de la famille aux institutions nationales » tenu du 3 au 6 juillet 2006 sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement (CEFOD), on pouvait lire ceci « les chefs de races ne sont pas des chefs, mais des notables rattachés à un chef, et n'ont pas une responsabilité concernant une race mais un groupe originaire d'une région particulière. Cette institution a été créée au début de la colonie pour gérer les soldats de Rabah à N'Djaména. Bien vite, les chefs de race ont été considérés comme notables du Sultan de N'Djaména. Lorsque le Sultan a été écarté, ils sont devenus représentants de chefs de l'intérieur, pour redevenir notables à la cour du Sultan en 1986. Les chefs de race doivent être des hommes mûrs, sages et respectés, désignés par la population. Ils ont un rôle de conciliation dans le groupe et entre groupes ethniques, en particulier dans la problématique de la Diya » p.185.

pluridisciplinaire de cadres nationaux est amorcée en attendant la mise en place d'une équipe d'experts internationaux de soutien.

Toutefois, le caractère transcendant d'un schéma directeur d'aménagement du territoire n'est pas toujours accepté par les départements ministériels qui sont peu enclins à décloisonner leurs secteurs pour définir et mettre en œuvre des politiques et programmes publics sur la base des réalités de chaque territoire et d'actions en synergie avec une responsabilisation accrue des collectivités territoriales et des administrations déconcentrées.

D'après Abba Danna (2004), le foncier au Tchad repose sur la coexistence des droits coutumier, islamique, colonial et moderne. Cette concomitance concerne aussi les autorités concernées à savoir l'Etat, les chefs traditionnels, les organisations des producteurs dont les groupements d'intérêts pastoraux. Elle induit aussi des diversités tribales et ethniques, le Tchad comptant 367 ethnies différentes, de croyances animistes, islamiques et chrétiennes²⁰. Le même auteur souligne qu'au Tchad, le monde rural ne reconnaît pas le droit de l'Etat tel qu'il est appliqué dans le domaine foncier et vice versa.

En matière de régulation des différents droits attachés au foncier, il est distingué au Tchad quatre systèmes fonciers d'après Caman Bédaou (2004) :

- **Système foncier coutumier** axé sur la collectivité et non pas sur l'individu : la terre appartient aux groupes sociaux étendus (tribus, clans ou lignages) qui sont détentrices du droit de propriété. Elle est répartie entre les familles pour sa mise en valeur (droit d'usage). L'accès à la terre peut se faire dès lors que l'individu appartient à un groupe parenté ou bénéficie d'une entente avec les notabilités. Le foncier s'inscrit dans une dynamique de transmission intergénérationnelle fondée sur la conservation des traces et de la mémoire des ancêtres. Dans les sociétés animistes, le foncier obéit à des rites magico-religieux.
- **Droit musulman** portant sur l'égalité d'accès à la terre pour tous les descendants (hommes et femmes). Il reconnaît aussi comme biens communs à tous l'eau, les pâturages et le feu. L'objet principal de la propriété foncière et qui en détermine la valeur est l'eau. Ici la fonction sociale de la terre prend le pas sur sa valeur marchande ou économique.
- **Administration coloniale** : le législateur colonial a édicté des normes pour la régulation du système foncier qui restent encore d'actualité. La valeur juridique d'une terre est conditionnée par son immatriculation comme système d'appropriation et de sécurisation mais aussi comme le référentiel qui fonde sa valeur économique. Tous les droits coutumiers sont prescrits après près dix années de non exercice.
- **Système moderne post-colonial** : Divers textes affirment l'existence du domaine national et celui-ci englobe l'ensemble des biens appartenant à l'Etat en distinguant le domaine public et le domaine privé de l'Etat. Au titre des dispositions de la loi N°23 du 22 juillet 1967 sur les statuts des biens domaniaux, les biens vacants et sans maître appartiennent à l'Etat. Toutefois cette loi ne met pas fin à la jouissance des droits coutumiers même si la terre passe dans le domaine public. Les dispositions de la loi 24 de la même date relatives au régime de la propriété foncière et des droits coutumiers permettent de constater la propriété foncière des individus et des personnes morales de façon inattaquable ou de

²⁰ Abba Danna, Terre, enjeu de pouvoir et de conflits in : La question foncière au Tchad, Actes du Colloque scientifique de Ndjaména, 28 juin au 1^{er} juillet 2004, p123

maintenir le statu quo au titre du droit coutumier. En vertu de la loi N°25 de la même date, l'Etat peut exproprier pour cause d'utilité publique moyennant une indemnisation²¹.

De façon spécifique, le seul texte qui régit le pastoralisme est la **loi N°4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du pastoralisme** sur le territoire de la République du Tchad.

Cette loi en son article 1^{er} précise que « le nomadisme est réglementé sur toute l'étendue de la République du Tchad tant au point de vue circulation que stationnement ». **Cette disposition d'un point de vue formel s'oppose à la vaine pâture** et pose les fondements d'une transhumance raisonnée régulant (i) la mobilité des éleveurs et de leurs bétails et (ii) la consommation de l'espace et des ressources naturelles. Il s'agit là d'une mesure de précaution qui devrait se traduire par des règles spécifiques dans les législations sur l'eau, les forêts, la faune, les habitations, les voies publiques... avec une batterie de critères de coexistence et non d'exclusion du pastoralisme. Malheureusement, cette articulation du pastoralisme avec les autres secteurs ne bénéficie pas d'une compréhension suffisante afin de faciliter le partage de l'espace dans le cadre des schémas directeurs sectoriels. Cette disposition est renforcé par les dispositions de l'article 3 qui prescrit la canalisation des mouvements de transhumance à travers des itinéraires fixés par une commission composée des éleveurs, des notables et des élus de la circonscription.

L'article 2 de cette loi s'est plutôt penché sur **l'identité du nomade** en ces termes : « sont déclarés nomades les citoyens éleveurs de bovidés, de chameaux ou de moutons, n'exerçant habituellement aucune autre profession ou activité, n'ayant pas de domicile certain, et transhumant chaque année en famille avec leurs troupeaux sur le territoire de plusieurs circonscriptions administratives (districts) ».

Les dispositions de cet article ne s'inscrit ni dans une logique de reconnaissance de la réalité de la pratique de la transhumance ni elles ne peuvent s'appliquer aux mutations politiques, sociales et culturelles qu'on observe dans le milieu pastoral (Cf.2.4).

Le premier point d'observation porte sur la **citoyenneté**. Se définissant comme l'ensemble des droits et obligations attachés à une personne dans un milieu donné et reconnu comme tels par l'intéressé. La citoyenneté est forcément assise sur une territorialité définie et ici la loi est claire, il s'agit des circonscriptions administratives à l'intérieur du Tchad. Cette échelle spatiale ne s'accommode que peu de la vision qu'ont les transhumants de l'espace qui est un espace sans frontière dont seul le bioclimat en détermine les limites. C'est aussi cette perception de l'espace qui guide l'attachement du transhumant à un système extensif (élevage de prestige par le nombre de têtes). La **réalité transfrontalière** qui caractérise le pastoralisme est également absente de cet article, peut-être que dans l'esprit du législateur, il fallait éviter que le cheptel tchadien aille faire la fortune des autres pays.

Le deuxième point d'observation porte sur l'obligation pour l'éleveur transhumant de n'exercer que la seule **profession d'éleveur**. Cette spécialisation est d'abord culturelle avant d'être une démarche économique assise sur un métier. La transhumance est un mode de vie et la profession n'en est qu'un aspect. Car dans son parcours pastoral, il utilise ses animaux comme un patrimoine relationnel avec les communautés avec qui il échange des biens, des services et des connaissances. La mobilité devient un aspect important de la raison d'être du transhumant et en cela, il faut y voir son système d'auto-sécurisation, aussi un "perpétuel" touriste culturel, environnemental et économique. De nombreuses mutations s'observent dans la mobilité pastorale. Il y a des propriétaires d'importants cheptels (2000 à 5000 têtes) qui ne

²¹ Caman Bédaou (Oumar), Le foncier rural et la gestion des ressources naturelles in : La question foncière au Tchad, Actes du Colloque scientifique de Ndjaména, 28 juin au 1^{er} juillet 2004, pp77-92

sont pas des éleveurs de profession mais dont les animaux vont en transhumance sous la direction soit d'un berger gardien, soit d'un berger propriétaire de troupeaux. De plus en plus, les dignitaires mettent à la disposition de leurs partenaires bergers des armes de guerre et des thuraya pour leur permettre d'exercer leur mobilité dans le schéma traditionnel, sans inquiétude d'accès aux ressources naturelles. Dans ce cas d'espèce, se pose un problème identitaire et la définition du transhumant devient un exercice hasardeux.

Le troisième point d'observation porte sur un statut de "sans domicile fixe" du nomade. Si certains transhumants ne sont attachés à aucun domicile et peuvent périodiquement changer de localités et de pays, d'autres par contre sont chaque année des transhumants saisonniers et font un mouvement pendulaire entre leur milieu de départ et leur milieu de destination.

Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement fait remarquer qu'avant la première sécheresse de 1969 à 1974, il était exceptionnel que les éleveurs dépassent dans leurs transhumances d'hivernage le Sud du 13^{ème} parallèle. Seuls ceux du Batha oriental et des préfectures du Ouaddaï et du Biltine partaient plus au sud en raison de l'assèchement des ouvrages dès le mois de novembre. Ce schéma directeur qui a peu de succès auprès des bailleurs devra être renforcé par un nouveau code de l'eau pour remplacer l'ancien code vieux de cinq décennies.

Aujourd'hui la mobilité crée un phénomène concentrationnaire entre le 11^{ème} et le 9^{ème} parallèles, malgré une population importante de mouches tsé-tsé qui reste un grand souci pour l'Association des Eleveurs Nomades (AEN), Antenne Régionale de Salamat que la mission a rencontré à Am Timan. Ce qui confirme les effets de la mobilité des isohyètes du Nord vers le Sud.

Le pays dispose d'un Observatoire du Foncier au Tchad (OFT) animé par des universitaires. Dans ce cadre, trois cellules régionales d'observation du foncier furent créées avec pour but de faire l'analyse du profil foncier régional (rural et urbain) et de capitaliser les conflits fonciers. Egalement une maîtrise spéciale en gestion foncière y est accessible sur test aux titulaires de la licence.

L'OFT se propose aussi de diffuser ses travaux par la création d'une revue scientifique. Il serait utile par ailleurs que ses résultats soutiennent les actions de plaidoyer auprès du gouvernement sur le foncier et qu'un partenariat soit envisagé avec la Direction en charge de

l'aménagement du territoire et l'ensemble des comités

Enfin, diverses expériences significatives en matière d'aménagement pastoral furent développées dans le pays pour la prévention et à la gestion des conflits ruraux. Il s'agit en l'occurrence :

- Des **couloirs de transhumance balisés** dans les zones agricoles et les agglomérations d'une largeur de 60 à 110 mètres.
- Des **zones de séjour des saisons sèches** situées autour des points d'eau et des eaux de surface. Chaque zone s'étend sur 30 km de diamètre.
- Des **zones de séjour des saisons de pluie** : ce sont des zones ouvertes.
- Des **périmètres pilotes pastoraux** organisés en parcelles et un séjour de 3-4 jours par parcelle pour une superficie de 5000 à 10000 ha par périmètre doté de plusieurs puits pastoraux à grand diamètre et des abreuvoirs.
- Des **aires de stationnement** pour parquer les animaux en guise de lieux de repos de 2 à 3 jours. Elles se situent en bordure des axes de transhumance et sont des terrains sans

pâturage, non cultivés mais accueillant assez de bouses de vache. Ces temps de stationnement permettent à l'éleveur de faire ces petites transactions dans les communautés.

- Des **couloirs d'accès aux points d'eaux** qui sont des chemins.
- Des **mares** de 7000 à 10000 m³ pour freiner la descente rapide des transhumants au Sud.
- Des **puits pastoraux** mais souvent générateurs de conflits entre éleveurs faute d'espace pour que chacun abreuve tous ses animaux en temps voulu.
- Des **stations pastorales** comprenant un système d'adduction d'eau pastorale avec forage, réservoirs d'eau permettant de transhumer dans un rayon de 50 km pour 3000 à 4000 têtes avec une rotation par groupe de 300 têtes.
- Des **forages** avec ou sans connexion à un puits à grand diamètre (contre-puits) pour accroître le volume d'eau dans le puits.

3.4 – Traits caractéristiques des grands groupes pastoraux au Tchad et portes d'entrée en RCA

Trois types d'éleveurs se distinguent au Tchad à savoir les éleveurs sédentaires, les éleveurs transhumants et les éleveurs nomades.

- a) Les **éleveurs sédentaires** : les éleveurs sont campés et élèvent des animaux tout autour des villages. Ils pratiquent l'agriculture et l'élevage et se déplacent très peu sauf en cas de grande sécheresse. Cette catégorie d'éleveurs se rencontre partout dans le pays.
- b) Les **éleveurs transhumants** : les éleveurs pratiquent la mobilité sur un rayon de 100 à 300 km et retournent à leurs zones d'attache lorsque les conditions bioclimatiques le permettent. Généralement, ils amorcent la descente de Novembre à Juin de la zone aride vers la zone humide et la montée à partir de juillet à Octobre de la zone humide à la zone aride. Cette montée permet d'investir les salines pour des cures salées afin de corriger le déficit minéral de l'alimentation en saison humide, de faire consommer des graminées plus nutritives aux animaux. Egalement, cette montée correspond à la période de saillie des animaux. Ce sont des éleveurs ayant un effectif important d'animaux et qui se déplacent avec leurs familles à la recherche de pâturages et d'eau. Dans leurs zones d'attache, ils laissent quelques vieillards ne pouvant pas effectuer le déplacement. Ils pratiquent la mobilité sur 6 à 8 mois en dehors de leurs terroirs et ne retournent à leur base qu'au début de l'hivernage à partir de juillet-Août. Dans la catégorie des éleveurs transhumants, on distingue quatre groupes :
 - **Arabes** venant des Régions de Hadjer Lamis (Batar, Guéra) situées à l'Est de Ndjamen. Ce groupe comprend les Misserié Rachid, Oulad Himed, Khouzam, Djaadne. Ils intègrent aussi à l'Est d'Abéché et Biltine, les Mahamid, Hemat, Oulad Djodé, Bani Said, Bichechat et Oulad Malick.
 - **Kanimbou, Kréda** (Gorane), **Bouloua, Arabes Oulad Himed** et **Dagana** de la Région de Kanem.
 - **Peulh** de la région du Lac Tchad (Ouda, Waïla, Am harba, Tcha-Tchâi) venant de la région de Tahoua au Niger et de l'Etat de Sokoto via l'Etat de Maiduguri au Nigeria et la région de Maroa au Cameroun.

- **Peulh** de la région de Chari Baguirmi (autour de Dourbali) avec les Wodabé comprenant les Mbono, Ndjobto, Soukabé, Oudda, Hontorbé ou Sankara, Kakadji, Wolarbé et les Kanamoudji.²²
- c) Les **éleveurs nomades** : ces éleveurs sont sans zone d'attache. Au Tchad, ce type d'éleveurs ne comprend que les peulh dont les groupes les plus représentatifs sont les Oudda et les Wodabé. On les rencontre principalement au Cameroun, en RCA, au Tchad, au Niger, au Nigeria, en Ouganda...

Ce qui différencie un transhumant d'un nomade

Dans la tradition peulh, le principe de mobilité pastorale repose sur le choix par les animaux de la direction à suivre qui à leur tour suivent la direction des pâturages qu'indique leur flair. En outre, le nomade est beaucoup plus à la recherche de l'herbe fraîche, ce qui fait qu'en saison sèche la tendance est d'aller vers les zones humides alors que le transhumant en saison sèche privilégie l'herbe sèche.

En outre, l'équipement chez le nomade est limité au couchage et il passe habituellement 3 à 7 jours au plus dans un milieu, alors que le transhumant est plus équipé pour reproduire une vie normale à toute destination et passe plus de temps dans chaque milieu d'accueil.

La mobilité transfrontalière dans l'interface Sud du Tchad et Nord-Est de la RCA s'établit au niveau de quatre grandes portes d'entrées d'après les témoignages :

- **Porte d'entrée N° 1 au Sud-Est tchadien**: Les Peulh et les Arabes entrent par la zone du Parc National de Zakouma dans la Sous-Préfecture d'Haraze-Mangueigne (Région de Salamat).
- **Porte d'entrée N°2 au Sud-Est tchadien** : Sous-Préfecture de Mangueigne toujours avec les Peulh et les Arabes (Région de Salamat).
- **Porte d'entrée N°3 au Sud-Centre tchadien**: Sous-Préfecture de Maro et de Sido (Région de Moyen Chari) avec les Peulh.
- **Porte d'entrée N°4 au Sud-Ouest tchadien** : Sous-Préfecture de Gorée (Région de Logone Oriental) avec les Peulh.

3.5 - Pastoralisme et protection des aires protégées : entre logique de survie et logique de guerre

La plupart des aires protégées dans le Sud-Est du Tchad ont été créées dans les années 60 et celles du Nord-Est de la RCA entre les années 20, 60 et 70. Il est important de noter que le contexte démographique des pays et la taille des cheptels transhumants actuels n'ont aucune commune mesure avec les réalités de ces époques. La mobilité transfrontalière des hommes et des animaux d'élevage ainsi que la complexité des conflits au Tchad, en RCA et au Soudan sont autant de facteurs qui fragilisent la configuration géographique des aires protégées.

Un récent rapport sur le comptage aérien des grands mammifères souligne qu'environ 1500 têtes de bétail pâturaient dans le parc de Zakouma au mois de mai 2008 avec des éleveurs ayant installé des campements et les bœufs étaient observables jusqu'à 15 km en profondeur dudit parc. Egalement au cours des dix dernières années, treize agents forestiers du parc de Zakouma ont été assassinés par des braconniers souvent plus armés que les gardes du parc²³.

²² Les peulh Kanamoudji sont de gros éleveurs qui possèdent des effectifs très importants d'animaux allant jusqu'à 10 000 têtes pour un éleveur

²³ Groupement AGRIFOR Consult, Eco Consult et GOPA Consultants, Rapport provisoire de mission d'appui au comptage aérien des grands mammifères et Planification d'une stratégie du suivi écologique au Parc National de Zakouma, Avril-Juin 2008

En effet, le plan de gestion du parc national de Zakoma et de sa périphérie (2007-2011) met en évidence une dépendance du pastoralisme des aires protégées en ces termes : «les interpellations effectuées montrent que le braconnage est le fait principal des grands transhumants qui, dans la premier cas, recherchent l'ivoire et dans le deuxième cas, prélèvent la queue de l'animal à laquelle est attachée une croyance traditionnelle [...]. Il n'existe pas une filière de viande de brousse mais il est possible qu'il existe un système d'échange de viande contre des produits spécifiques entre sédentaires et transhumants²⁴».

La notion de grands transhumants nous paraît imprécise et pose un sérieux problème identitaire quand on sait qu'une partie de ces éleveurs braconniers sont aussi des gardiens de bétails appartenant à de hauts dignitaires civils et militaires qui sont les fournisseurs d'armes de guerre à leurs employés. Quels que soient les origines ou les statuts des braconniers, **le braconnage est un fléau que personne ne peut nier**. Pour preuve, en avril 2008, sont dénombrés 63 éléphants abattus et en 6 années, la population d'éléphants du parc de Zakouma a été décimée à 70% sous la pression du braconnage et du commerce de l'ivoire passant de 4351 éléphants en 2002 à 187 en 2008 d'après le projet CURESS. Face à cette fragilité du parc dont la gestion a un coût élevé et demande une logistique et des moyens humains importants, on se demande **ce qu'advierait après le désengagement de l'appui de la Commission Européenne qui est restée durant deux décennies le principal bailleur de fonds de la conservation de ce parc**²⁵.

En effet, la loi N°14/PR/2008 du 20 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques en ses articles 13 et 62 énonce comme principes d'aménagement et de gestion « la durabilité et la participation » pour la préservation du milieu naturel pour les générations futures et la satisfaction des besoins socioéconomiques et culturels des communautés. Egalement, l'article 101 indique que « les plans d'aménagement définissent les infrastructures à réaliser et précisent les activités qui peuvent être menées à l'intérieur de l'aire de protection ». Cette notion de participation est limitée aux communautés riveraines et aux collectivités territoriales.

La notion de communauté reste une notion restrictive et imprécise comme c'est le cas dans de nombreux pays car les critères de riveraineté optent pour une distance inclusive qui ne tient pas toujours compte de toutes les communautés situées dans un rayon donné de la zone protégée et ayant depuis longtemps exercé des droits d'usage sur des ressources situées dans le périmètre de ladite zone. Un second niveau d'imprécision apparaît avec la non définition de façon claire dans la loi des **activités incompatibles**, des **activités tolérables** sous condition et des **activités permises**, et du coup la notion de satisfaction des besoins socioéconomiques et culturels entretient des rigidités empêchant la prise en compte l'accès à l'eau et au pâturage des animaux durant les moments critiques. Cette marginalisation des éleveurs des acteurs inclusifs de la communauté dans un processus participatif d'aménagement et de gestion pousse souvent les éleveurs transhumants à pénétrer dans les aires protégées sans négociation des droits d'usage. Les épidémies de peste bovine des années 1955/56 et 1983/84 sont considérées par les spécialistes de la faune comme l'un des déterminants de la disparition et de l'appauvrissement de diverses espèces d'animaux sauvages²⁶. Cette épizootie suffisait pour

²⁴ CURESS, Plan de gestion du parc national de Zakouma et de sa périphérie 2007-2011, Novembre 2008, p.80

²⁵ Propos de Monsieur Gilles DESQUELLES, Ambassadeur et Chef de Délégation de la Commission Européenne au Tchad rapporté dans la Lettre d'information N°6 spécial DCE, "Les infos pratiques du parc de Zakouma"

²⁶ THOMASSEY (Jean-Paul), République Centrafricaine, Les aires protégées du pays, pp141-153 in : Les Aires protégées d'Afrique Francophone (sous la direction de Gérard SOURNIA), ACCT, Ed. Jean-Pierre de Monza, 1998, 272p

amorcer un dialogue avec les éleveurs transhumants afin d'examiner de nouvelles pistes d'aménagement des aires protégées prenant en compte les intérêts du pastoralisme sans compromettre la protection de la faune sauvage. Mieux, certains travaux de recherche réalisés dans les années 60 sur la RCA (Suchel 1969) montraient avec pertinence que le parc national André-Félix et la réserve de faune de Yata-Ngaya d'une superficie totale 590 000 ha étaient entièrement transformés en zone de pâturage saisonnier²⁷.

Ce faisant, on ne peut indéfiniment entretenir l'antagonisme entre le pastoralisme et la protection de la faune car les forestiers n'ont ni l'effectif suffisant ni la connaissance subtile qu'ont les éleveurs de ces aires protégées qui regorgent d'eau de surface (cours d'eau et mares), de pâturages et d'arbres très appréciés des animaux d'élevage. De plus, **les éleveurs pourraient jouer un rôle déterminant dans le système de renseignement pour tracer les mouvements des braconniers.**

Au Tchad, le Gouvernement manifeste depuis 2008 une réelle volonté politique en matière de protection de la faune. En effet, par Décret N°1702/PR/PM/2008 du 23 décembre 2008 portant mise en place du « Comité interministériel de lutte contre la dégradation de l'environnement et le braconnage » une réponse inédite sera apportée aux massacres des éléphants et autres espèces. Toutefois, le *Ministère en charge de l'élevage n'a pas été pris en compte parmi les membres* alors que ce ministère a bel et bien un rôle à jouer au sein tel comité vu les liens très anciens et aussi les dégâts que causent certains éleveurs transhumants aux ressources naturelles. Mieux il existe un Service vétérinaire en charge de la faune au sein de la Direction des Services Vétérinaires.

La marginalisation soulignée n'est pas que le fait d'une omission mais elle est révélatrice des relations conflictuelles entre les éleveurs et les conservateurs des aires protégées et plus en général, les agents des Eaux et Forêts. Nous pensons que la répression a beaucoup de limites en la matière et seul un partenariat et des actions de sensibilisation peut garantir progressivement l'acquisition des réflexes éco-citoyens attendus de ces éleveurs.

Au-delà de cette omission, les innovations institutionnelles qu'apportent ce Décret peut aussi servir de cas expérimental pour la RCA notamment les dispositions de l'article 5 qui précise que « la Brigade Nationale Mobile de protection de l'environnement est constituée des éléments issus des Forces de Défense et de Sécurité et des Agents des Eaux et Forêts ». En complément, l'article 7 confie le Commandement de la brigade à un Officier Supérieur des FDS assisté d'un adjoint. On peut se féliciter que les ressources nécessaires à l'exercice des missions de ladite brigade sont assurées par le budget général de l'Etat. Ce qui tranche avec l'expérience centrafricaine où à chaque mobilisation des FDS par le secteur forestier pour la lutte contre braconnage, il faut négocier le financement et le rechercher pendant même que les dégâts s'observent sur le terrain. Le modèle tchadien est une remarquable approche de sécurisation de la lutte anti braconnage, ce qui permet d'être proactif.

En prolongement du Décret cité ci-dessus, l'Arrêté N°60/PR/PM/09 du 23 janvier 2009 portant attribution et fonctionnement de la Brigade Nationale Mobile de Protection de l'Environnement ne prévoit que des mesures de répression (article 2) et pour marquer la volonté politique au sommet de l'Etat sur ce sujet, la coordination des activités de la brigade est confiée au Chef d'Etat Major Particulier du Président de la République du Tchad aidé par le Conseiller à la Défense et à la Sécurité du Président de la République et le Conseiller à la Défense et à la Sécurité du Premier Ministre.

²⁷ SUCHEL (Jean-Bernard), Géographie de la République Centrafricaine, Ecole Nationale d'Administration, 1969?, 145p + annexes cartographiques

Bien que présentant le transhumant dans ses relations avec le parc national de Zakouma comme un braconnier sur la base de faits avérés, le plan de gestion de ce parc ne propose aucune action dans sa stratégie de lutte contre le braconnage visant à explorer les motivations derrière les incursions des éleveurs transhumants dans ledit parc.

Ce plan de gestion est restée également muet sur l'environnement géopolitique et ne prévoit aucune mesure et aucune action de portée transfrontalière avec la RCA alors que la zone d'intérêt cynégétique de Zakouma et les aires protégées situées dans le Nord-Est de la RCA sont interdépendantes, liées entre elles par les mêmes aires culturelles et partagent les mêmes espaces bioclimatiques.

Toujours au plan géopolitique, le plan ne fait aucune allusion aux opérateurs asiatiques (surtout chinois d'après les informateurs) basés au Soudan voisin bien que la Chine entretient des relations diplomatiques avec le Tchad, le Soudan et la RCA. En somme, la protection des aires protégées devrait, à notre sens, être un sujet de préoccupation à insérer dans les agendas diplomatiques entre les 3 pays voisins dans leurs relations avec la Chine et autres pays asiatiques (Japon...).

3.6 - Structuration des éleveurs et les contraintes d'insertion de la transhumance dans une approche filière

La notion de filière qui est un système intégré fonctionnant sur la base de plusieurs domaines concourant à un même produit ou service, renvoie à une **chaîne de valeurs ajoutées** au niveau de chaque maillon à savoir le financement, la production, la transformation, la commercialisation, la conservation, la consommation et la fiscalité. La valeur ajoutée est assise sur des règles, des normes, des procédures et des intérêts partagés entre les parties prenantes de la filière. En somme, il n'y a de filière que de professions insérées dans une interprofession fonctionnant en **Table Filière** qui est le cadre de concertation, de dialogue, de négociation, de plaidoyer et d'arbitrage sur toutes les questions liées à la filière.

Au Tchad, les éleveurs constituent beaucoup plus une force économique individualisée qu'une forme sociale structurée capable de s'insérer efficacement dans des dialogues sur les politiques publiques. Ceci, tout simplement pour la raison suivante : « il n'y a pas au Tchad d'organisation professionnelle d'éleveurs, car ces derniers sont divisés en trois groupes, Gorane, Peulh et Arabe qui politiquement s'entendent difficilement. Cette situation compromet donc toute construction d'un cofinancement durable des projets pastoraux par les éleveurs, l'Etat et les Bailleurs de fonds²⁸ ». Néanmoins, comme **dans nombre de pays africains, les éleveurs sont courtisés par la classe politique comme un faire-valoir instrumentalisé** qui permet l'élargissement de l'électorat et l'ascension aux hautes fonctions de l'Etat. En même temps, et selon les pays, les éleveurs seront amenés à se déterminer entre la mouvance au pouvoir et les mouvements d'opposition (cas du Tchad), alors qu'en RCA, les éleveurs depuis les indépendances font toujours allégeance au parti au pouvoir ce qui garantit au mieux leurs intérêts. Mais, la socio-géographie de l'élevage au Tchad est différente de celle de la RCA : la très forte majorité des éleveurs tchadiens sont des autochtones avec une histoire territoriale remontant à des siècles et épaulés par des chefferies ancrées dans l'histoire ancienne, alors que leurs collègues centrafricains sont véritablement établis et formant une masse critique seulement à partir des indépendances, les premiers établissements humains peulhs ne sont vieilles que de 8 à 9 décennies.

²⁸ AUBAGUE (Serge), Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest : Protéger et promouvoir la mobilité du bétail, Etude au Tchad, Juillet 2008, p39

En dépit des initiatives tchadiennes de structuration des éleveurs par la création d'une Direction de l'Organisation Pastorale et de la Formation des Eleveurs, force est de reconnaître qu'il est difficile de construire un mouvement unifié de pasteurs au niveau national et régional au Tchad en raison (i) des rivalités intra tribales et inter tribales, (ii) d'une mentalité de liberté dans la mobilité, (iii) d'une tendance à rejeter toute régulation institutionnelle par l'administration publique pour l'accès à l'espace et aux ressources naturelles et (iv) d'un accès marginal à l'éducation des enfants en raison de la mobilité.

La réussite qui a caractérisé la création de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains provenait en grande partie du fait que cette fédération mobilisait presque exclusivement des éleveurs Peulh. Dans tous les cas, l'insertion dans une approche filière nécessitera une plateforme nationale de concertation des éleveurs avant leur engagement pour une structure interprofessionnelle ou les rapports de force seront inévitables face aux autres métiers (bouchers, convoyeurs de bétails, vétérinaires, structures de financement, etc.).

IV - Facteurs de menace sur le pastoralisme transfrontalier

4.1 – Grandes problématiques

Les sujets de préoccupation, sources d'inquiétudes majeures au Tchad portent sur les points suivants :

- Le code pastoral est en cours d'élaboration ;
- La loi sur la transhumance est en souffrance au parlement depuis 5 ans ;
- Aucun texte ne régit la transhumance transfrontalière au niveau de la CEMAC ;
- Le code de l'eau est vieux de 50 ans ;
- Les éleveurs rencontrés considèrent que les animaux meurent plus par la faim aujourd'hui que par la maladie ;
- Ils considèrent que le contexte de sécurité les éloigne davantage des agglomérations, ce qui limite les transactions commerciales ;
- Pour eux, l'insécurité reste un frein pour la mise en place d'une filière bétail porteuse ;
- Les éleveurs sont devenus de gros contributeurs aux efforts de guerre par le vol de leur bétail, le kidnapping de leurs enfants contre le versement de fortes rançons aux malfrats mais aussi, souvent enrôlés pour combattre les mouvements armés ;
- La transhumance transfrontalière est vécue dans les pays d'accueil comme un acte de migration clandestine ;
- La paupérisation s'accroît chez les éleveurs et certains des leurs se transforment en voleurs de bétails pour reconstituer ou pour relancer leur élevage ;
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs devenus une source de revenus pour nombre de fonctionnaires à tel point que s'opère une compétition entre les structures publiques pour gérer de tels dossiers ;
- L'élevage est de plus en plus gagné par des garde-bergers travaillant pour des propriétaires non éleveurs ;
- L'installation des champs pièges sur les couloirs de transhumance pour susciter les conflits ;
- Tous les projets se sont intéressés par le passé à la santé animale à tel point que le croît du cheptel qui en est résultat n'est pas en adéquation avec le niveau actuel des infrastructures pastorales ;
- Les populations des zones de frontière ne se reconnaissent pas à travers l'intangibilité de ces frontières qui affecte les aires culturelles ;
- Les projets sur la faune ne prennent que marginalement en compte les intérêts des populations et jusqu'ici les recettes des parcs nationaux ne font l'objet d'aucune clé de répartition intégrant les communautés riveraines et les collectivités territoriales.

4.2 – Discours de certains éleveurs tchadiens sur la transhumance en RCA

L'analyse des perceptions de l'offre de sécurité de la RCA en faveur des transhumants et des commerçants de bétail a été un sujet de préoccupation durant cette mission dont les principaux griefs évoqués sont les suivants :

- Les populations centrafricaines s'en prennent aux éleveurs transhumants ;
- Les éleveurs transhumants sont assimilés à des délinquants d'où l'éloignement des villages posant des problèmes d'approvisionnement ;
- Absence de sécurité ;
- Refus des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de secourir les éleveurs attaqués par des malfrats même en cas de tuerie ;
- En 2009, 25 éleveurs arabes ont été tués en territoire centrafricain entre Kaka-Bandoro, Bouka, Ouandago et Ouham d'après les allégations d'un notable à Sido (Tchad) ;
- 3 troupeaux détournés et retrouvés ;
- 120 bœufs portés disparus non retrouvés ;
- De la frontière Tchad-RCA à Bangui, les taxes sauvages prélevées par les FDS se situent entre 75000 et 100000 FCFA par éleveur.

V – Quelques pistes de proposition pour inverser les tendances négatives actuelles

Dans un contexte de changement climatique et d'accélération de la dégradation des ressources naturelles, il paraît important de dédier des zones à l'élevage pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Des solutions techniques pour aménager lesdites zones sont expérimentées avec succès au Tchad, et la RCA peut bien s'en inspirer.

La militarisation du pastoralisme demande une action politique au sommet des Etats. Dans ce cadre, la relance de la Commission tripartite Tchad-RCA-Cameroun sur la transhumance est souhaitable. Cette Commission pourrait aussi traiter des questions relatives à la protection de la faune.

La durabilité des écosystèmes d'un parc national dépend d'une combinaison de 3 règles d'aménagement et de gestion à savoir **l'interdiction, les restrictions et les permissions**. La rigidité des règles de protection de la faune dans les deux pays sont les premières sources de menace pour ces écosystèmes. Il s'avère opportun que soient considérés :

- La nécessité d'impliquer les organisations pastorales dans les processus d'aménagement et de gestion des aires protégées et pas seulement les populations riveraines ;
- Le besoin de clarifier les questions identitaires auxquelles le pastoralisme est confronté et de mener des actions de sensibilisation auprès des dignitaires qui injectent de gros capitaux dans l'élevage transhumant sans tenir compte des contraintes des écosystèmes ;
- L'avantage d'une prise en compte du ministère en charge de l'élevage dans le dispositif de lutte anti braconnage au Tchad ;
- La nécessité de créer une aire protégée transfrontalière pour renforcer la coopération entre les deux pays et ce, à travers les projets ECOFAC en RCA et CURESS II au Tchad, tous deux financés par l'Union Européenne.

VI - ANNEXES

6.1 - Liste des personnes rencontrées

N°	NOM et Prénoms	Structure et fonctions	Contacts
1	M. Pierre-Christophe CHATZISAVAS	Délégation de la Commission Européenne (DCE) , Conseiller, Chargé d'Affaires a.i	252 72 76 / 252 89 77 / 683 01 86
2	M. Hisseine Hadji TCHERE	DCE, Chargé de Programme Section Développement rural	252 72 76 / 985 47 20 /
3	M. Pierre TRELLU	DCE, Attaché, Chargé de programme Section Développement rural et Lien Urgence et Développement	252 72 76 / 611 63 20
4	M. ABATCHA KADAÏ	Ministère de l'Economie et du Plan Coordonnateur de la Cellule d'Appui Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National (Action/FED)	251 46 23 / 629 80 55 / 929 80 55
5	M. Abel Mithan GOZZO	Ministère de l'Economie et du Plan Appui Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National (Action/FED), Chargé de projets en développement local / développement rural	251 46 23 / 623 39 87 / 967 90 29
6	M. Hervé KAHANE	Agence Française de Développement (AFD), Directeur Adjoint	252 70 71/ 252 73 35
7	Mme Alexandre ROSSI	Agence Française de Développement (AFD), Chargé de projets	252 70 71/ 252 73 35
8	Dr Hilke ROEDER	Coopération Technique Allemande (GTZ), Coordinatrice du Programme de développement rural décentralisé	252 08 60 / 629 27 41
9	Dr Benjamin DIRA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Directeur Général	251 83 82 / 251 83 82
10	Dr Gabriel FIO-NGAÏNDIRO	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Directeur Général Adjoint	628 73 59 / 996 04 38
11	M. Liman MOHAMA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Expert zootechnicien	312 99 11 / 75 74 70 37 mohamaliman@yahoo.fr
12	M. Saleh OUSMAN MAHAMAT	Direction de l'Organisation Pastorale et de la Formation des Eleveurs , Directeur	625 35 08 926 80 86
13	M. Serge AUBAGNE	Direction de l'hydraulique pastorale et de la sécurisation des systèmes pastoraux , Assistant Technique	932 14 95
14	Dr Abderaman MAHAMAT AHMAT	Direction Générale du Développement de l'Elevage , Directeur Général	633 44 32
15	M. Nadif AHMED MOHAMED	Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastoral (PASEP) , Responsable de la composante "Appui à la Professionnalisation des Opérateurs"	629 39 11 / 992 89 68
16	Mme Fatime ANIYERE	PASEP, Responsable Genre	625 96 54
17	M. Ali Brahim BECHIR	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale / Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement, Agro-pastoraliste écologue	625 42 61
18	M. Pabamé SOUGNAME	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale / Pôle Régional de Recherche Appliquée au développement, socio-économiste spécialiste de la sécurisation du foncier rural	629 02 95 / 968 39 95 Sougnabe2@yahoo.fr

19	M. Saleh Mahamat BECHIR	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, Directeur	627 15 05
21	M. Job ANDIGUE	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional, Expert SIG, Télédétection et aménagement	
22	M. Rachel MBAÏDA	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional	627 87 65
23	Dr Paboung DAGOU	Observatoire du Foncier au Tchad (OFT), Chef de l'Unité de recherche	628 25 11
24	M. Saleh ALLADJA	Observatoire du Foncier au Tchad (OFT), Chef de l'Unité de recherche	642 37 65 / 503 63 51
25	M. Issa OUADJONNE	Projet ALMY BAHAIM , Hydraulique pastorale, Chef de projet	640 89 55 / 926 61 69
26	M. Ban-Ymary DABOULAYE	Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse, Directeur	252 23 05 / 639 43 52
27	M. Klamadji KODI	Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse, Chef service	627 28 47
28	M. Commanda BEHERA	Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse, Chef service	
29	M. Moussa AHAMAT	Association de Coopération Rurale en Afrique et Amérique latine (ACRA) , Projet de structuration des usagers de la zone périphérique du parc national de Zakoma, Coordonnateur	993 38 13 / 623 25 39
30	M. Babakar MATAR	Projet Conservation et Utilisation Rationnelles des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens (CURESS II) , Coordonnateur et membre de l'équipe nationale sur le changement climatique	628 18 50 Babmatar6
31	M. Ndjoubdi ABDOULBAGUI	Association des Jeunes Nomades Peulh (AJN) , Vice Président	628 46 51
32	M. Cantoro MATTEO	Association de Coopération Rurale en Afrique et en Amérique Latine (ACRA), Coordinateur	616 07 45 / 251 92 23
33	M. Julien BARTOLETTI	Solidarités (ONG humanitaire), Responsable géographique Soudan, Tchad, RCA	(33) 1 80 21 05 13 jbartoletti@solidarités.org
34	Mme Constance DECORDE	Solidarités (ONG humanitaire), Chargée de communication	
35	M. Daniel ALAIN	Solidarités (ONG humanitaire), Chef de mission Tchad	657 54 00 sol.tch.cdm@solidarites-tchad.org
36	Dr Brahim TAHA DAHAB	Direction de l'Hydraulique Pastorale, Directeur adjoint	628 48 64
37	M. Aïna Appolos WALBADET	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie , Chef de Division de l'hydrologie	628 52 75 / 252 30 81
38	M. Ngakougnon MINDE	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie, Chef Division de Climatologie	640 73 95
39	Mme Lucie NAMODJI	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie, Prévisionniste météorologiste	00 235 625 86 32 namodji@yahoo.fr
40	M. Kadébé TIKRI	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie, Responsable de la base de données climatologiques	6224026/986 82 30 ktikri@yahoo.fr
41	M. Mbaiguedem MIAMDAYE	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie, Expert climato-prévisionniste	00 235 67 42742 gmbaiguedem@yahoo.fr
Visites de Terrain			
42	M. Mahamat AMADI FADEL	Canton de Salamata , Chef de canton	

43	M. Moustapha Ali FADEL	Représentant du chef de canton de Salamat	
44	M. Brahim AHMAT	Association des Eleveurs Nomades (AEN) , Antenne régionale de Salamat, Président	
45	M. Dinar DABOUBOU	Association des Eleveurs Nomades (AEN), Antenne régionale de Salamat, Secrétaire Général	
46	M. ASSEID ATTAHIR	Comité de Suivi du Règlement des Conflits entre Agriculteurs et Eleveurs de Salamat , Secrétaire Général	
47	M. Haroun GUET	Préfecture de Bar Azoum, Préfet	629 81 28
48	M. DJIBO Ali ABATCHA	Préfecture de Bar Azoum, Secrétaire Général	623 72 79
49	M. Braï MATOUE	Gouvernorat de la Région de Salamat , Secrétaire Général de Région	
50	M. Bini G. Ouya	Préfecture de Haraz-Manguaigne , Secrétaire Général	
51	M. Dahab DJIBRINE	Délégation Régionale de l'Elevage, Chef de Secteur de l'Elevage de la Préfecture de Bar Azoum	
52	M. Abdoulaye KONOTA	Relief Islamique , Chargé de Programme, Am Timam	Akonota2007@yahoo.fr
53	M. Oumar ASSAN	Union Départementale des Eleveurs de la préfecture d'Aboudéïa , Président (et commerçant de bétail)	
54	M. Mahamat Ahmat NAZAL	Union Départementale des Eleveurs de la préfecture d'Aboudéïa, Membre	
55	M. Abakar ADABI	Union Départementale des Eleveurs de la préfecture d'Aboudéïa, Secrétaire Général	
56	M. Ioubia SADALLAH	Chef de Secteur Elevage de la préfecture d'Aboudéïa	
57	M. El Hadj HAMDANE	Association des éleveurs Tchadiens de Sido , Président (Zone frontalière Tchad, RCA)	
58	M. Moussa MOUDI	Coopérant Anesthésiste à l'hôpital d'Aboudéïa (Nigérien d'Origine)	997 36 04
59	M. Adoum Baba DJAMOUSA	Préfecture d'Aboudéïa , Préfet	
60	M. Ahmat MATAR BREME	Secteur d'Elevage du Département de Maya Boneye (Région de Bongor), Chef de secteur	(235) 630 45 09 / 989 03 18 BP 70 NDjamena
61	M. Issaka BARKA	Secteur d'Elevage du Département de Maya Boneye (Région de Bongor), Chef de sous-secteur de Bongor	
62	M. Brahim ALI IBRO	Facilitateur local	621 69 97 991 11 02



Programme des Nations Unies
pour le Développement



République Centrafricaine



Commission Européenne

COMITE SECTORIEL DE LA RSS SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE (RSS) SOUS-SECTEUR : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

.....

6.2 – Termes de référence

Mission d'information et d'échange au Tchad sur les problèmes d'utilisation de l'espace rural et les stratégies de prévention et de gestion des conflits ruraux.

Missionnaire : Simon N. TOMETY, Expert en aménagement du territoire du projet d'appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité en RCA

Bangui, Juin 2009

1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La présente mission d'information et d'échange au Tchad s'inscrit dans le cadre de « l'étude cartographique participative pour la réalisation d'un atlas des conflits d'utilisation de l'espace dans les Régions du Nord-Est et du Sud-Est de la République centrafricaine ». Cette étude en cours d'exécution est financée par la Commission Européenne.

En effet, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, le Gouvernement Centrafricain s'est engagé dans un processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) dont l'objectif est double : (i) créer un environnement propice au développement, au respect des droits humains et à la démocratie et (ii) faire reculer la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, il importait de faire un état des lieux sans complaisance et une analyse rigoureuse des facteurs de menace qui pèsent sur la stabilité des institutions, la cohésion nationale et le développement économique et social du pays. Dans ce cadre, diverses initiatives furent prises pour actionner le processus de réforme du secteur de la sécurité dont la prise en compte d'un sous-secteur consacré à l'aménagement du territoire et principalement axé sur la production d'un Atlas des conflits d'utilisation de l'espace Est Centrafricain dont une bonne partie est frontalière au Tchad sur la zone Nord-Est.

Le fondement de cette étude est de revoir l'aménagement du territoire en RCA sur des zones en proie à des conflits d'usage des sols. Le processus d'étude implique une diversité d'acteurs tant aux niveaux national que déconcentré dont la concertation avec les populations desdites zones constituent un impératif méthodologique.

L'étude cartographique est un ensemble de travaux pluridisciplinaires incluant un état des lieux des systèmes de zonage et leur fonctionnalité, des modes d'utilisation des ressources naturelles, des règles et pratiques de gestion en vigueur, des jeux d'acteurs dans le partage de l'espace entre les différents usagers, des stratégies de sécurisation du territoire et de gestion des conflits ruraux. Elle intègre par ailleurs, une dimension prospective devant scruter l'état de la réflexion et des stratégies d'utilisation rationnelle et moins conflictuelle de l'espace rural dans un contexte de réchauffement climatique susceptible de mettre en péril les eaux de surface et les pâturages.

En vue d'apporter un soutien technique à l'opérationnalisation de cette étude cartographique, un expert international en aménagement du territoire a été mobilisé et mis à la disposition du Gouvernement centrafricain par la Commission Européenne en la personne du Docteur Simon Narcisse TOMETY. L'intéressé est agro-sociologue et géographe spécialisé sur les questions institutionnelles. Il est renforcé par une équipe d'experts nationaux constituée de cartographes et de socio-économistes.

Selon les termes de référence de l'expert international en aménagement du territoire, ce dernier est "chargé d'assister le Gouvernement centrafricain dans une redéfinition de l'aménagement du territoire pour réduire les conflits « ruraux ».

Dans ce cadre, l'expert est chargé, entre autres tâches, d'établir une cartographie participative avec tous les acteurs pertinents au premier rang desquels les communautés locales dans les régions du Nord-Est et du Sud-Est du pays. Cette cartographie doit représenter les questions foncières et les modes d'utilisation des terres et doit mettre en relief (i) les conflits fonciers et les conflits d'usage de l'espace et (ii) les perceptions d'avenir des populations à l'égard de ces modes d'utilisation des terres.

Il s'agit d'un important processus d'analyse stratégique du territoire notamment des terroirs villageois qui doit aider les décideurs à corriger les problèmes et les dysfonctionnements qui sont à l'origine des conflits fonciers et d'usage de l'espace rural. De même, cette cartographie doit traduire les rêves que nourrissent les populations pour la transformation de leurs territoires au cours des prochaines années.

Il faut noter que tout processus d'aménagement du territoire a des enjeux politiques (choix et engagement de l'Etat) et repose sur une démarche à la fois institutionnelle, sociale, technique, économique et écologique, combinant une diversité d'ingénieries et la participation de tous.

Vu sous cet angle, il y a une dimension transfrontalière des conflits ruraux liée surtout au pastoralisme transfrontalier qu'on ne saurait occulter d'où l'importance d'échanger avec des acteurs étatiques, non étatiques et les PTF au Tchad sur cette étude.

2 – OBJECTIFS DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ECHANGE

La mission d'information et d'échange vise à enrichir l'analyse nationale sur les conflits ruraux dans l'Est centrafricain par des considérations régionales. Plus précisément, il s'agit de tenir compte des préoccupations et des expériences en cours dans les pays voisins, en particulier au Tchad, à travers des échanges avec les Institutions nationales tchadiennes, régionales (CEMAC) et internationales actives sur les questions de sécurisation de l'espace rural et de gestion durable des ressources naturelles.

En outre, cette mission permettra de partager les expériences méthodologiques sous-tendant de tels travaux.

3 – DESCRIPTION DES ATTENDUS DE LA MISSION

Durant son séjour au Tchad et avec le soutien de la Délégation de la Commission Européenne à N'Djamena, monsieur Simon Narcisse TOMETY aura à rencontrer des Responsables de Services de l'Etat aux niveaux central et déconcentré, des Responsables de projets et d'Institutions de coopération régionale et internationale ayant des activités en rapport avec l'objet de sa mission. Il rencontrera également des autorités morales (chefs traditionnels ou chefs de terre), des élus locaux et des leaders d'associations d'éleveurs et de chasseurs, etc.

Plus précisément, il aura à :

1. S'enquérir des expériences tchadiennes en matière de législation foncière et notamment sur le foncier pastoral ainsi que les codes locaux en vigueur pour renforcer la sécurisation de l'espace rural ;
2. S'informer sur la stratégie tchadienne en matière d'aménagement et de gestion des zones d'élevage ainsi que les mesures prises pour la sécurisation et la régulation des couloirs de transhumance et des corridors de convoiement du bétail vers les marchés ;
3. Echanger sur les dispositions en vigueur pour accompagner les éleveurs transhumants dans leurs itinéraires transfrontaliers notamment entre la RCA et le Tchad ;
4. Echanger et exploiter les rapports d'études sur les mutations hydrologiques du lac Tchad au cours de ces dernières décennies et les problèmes observés au niveau de la mobilité pastorale intérieure et transfrontalière ;
5. S'enquérir des travaux d'études régionales consacrés au partage de l'espace (Atlas des conflits dans les zones de savane) en matière de pastoralisme et de gestion des ressources naturelles ainsi que les leçons apprises concernant le passeport à bétail et les couloirs de transhumance dans l'espace CEMAC ;
6. Recueillir auprès des éleveurs transhumants pratiquant la RCA des témoignages sur les facilités, les contraintes et les menaces liées à leur mode de vie de transhumants, notamment la manière dont s'effectuent les préparatifs avant la sortie du Tchad, l'accueil à la frontière centrafricaine, les informations sur les couloirs autorisés, les types de matérialisation qui leur évitent de se retrouver dans des zones protégées ou sans vocation pastorale, la gestion de la sécurité des éleveurs et de leur bétail durant leurs parcours transfrontaliers, etc. ;
7. Examiner avec les différents acteurs tchadiens les types de coopérations existantes ou à encourager entre les associations d'éleveurs et associations de commerçants de bétails du Tchad et de la RCA ;
8. S'enquérir des expériences tchadiennes en matière de partage de l'information sur la sécurité pastorale pour limiter les conflits d'utilisation de l'espace tant à l'intérieur du Tchad qu'avec les pays voisins ;
9. S'informer sur les rôles et les responsabilités des chefs traditionnels et des collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des conflits ruraux ;
10. Echanger sur la problématique du réchauffement climatique et ses implications sur le devenir du pastoralisme dans la Sous-région ;

11. Explorer avec les acteurs tchadiens les pistes de réflexion susceptibles d'inscrire la transhumance transfrontalière dans une dynamique innovante de coopération entre les deux pays.

4 – Période et déroulement de la mission

La mission arrivera à Ndjamena le 16 juillet pour une quinzaine de jours.

La mission comprendra un séjour de 8 jours sur Ndjamena et le reste du temps sur le terrain et dans la mesure du possible, les localités de Haraze, d'Am Timan et d'Abou Deia qui sont relativement frontalières avec le Nord-Est de la RCA.

Le calendrier de mission sera monté avec l'appui de la DCE à Bangui, ancrage institutionnel de la mission durant le séjour au Tchad. Les contacts à établir doivent inclure les Institutions ci-après :

- DCE
- Les Services nationaux et déconcentrés en charge du secteur de l'élevage, des parcs et de l'hydrologie
- Le Projet PRASAC et la Communauté Economique de la Viande, du Bétail et des Ressources Halieutiques (CEBEVHIRA) de la CEMAC
- Le Laboratoire de Recherche Zootechnique et Vétérinaire (LRZV)
- IRAM Tchad
- AFD
- Projet Curess II
- GTZ/DED (Prodalka)
- Les organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et de commerçants de bétails transfrontaliers
- Les chefs traditionnels, etc.

Enfin de mission, l'expert pourrait faire un point rapide des leçons apprises avec la DCE avant son retour à Bangui.

7 - PRODUITS ET VALORISATION ATTENDUS DE LA MISSION

Un rapport de mission sera produit et soumis à la DCE à Bangui.

Les leçons apprises de cette mission d'information et d'échange doivent être perceptibles dans les produits finaux de l'étude cartographique confiée à l'expert.

8- FINANCEMENT DE LA MISSION

Cette mission est entièrement prise en charge par la DCE Bangui dans le cadre du **Contrat N°2008/171-932 du 19 décembre 2008** couvrant les prestations de l'expert international en aménagement du territoire au titre du projet d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en RCA.

Cette prise en charge couvre (i) le transport régional, (ii) le transport à l'intérieur du Tchad, (iii) et les Per Diem.